



Développement et Promotion des Métiers sur Cordes

Zac St Martin – Zac St Martin – 240 Rue François Gernelle – 84120 PERTUIS
Tél : 04 90 79 74 84 - Fax : 04 90 79 50 69 – m^él. contact@dpmc.eu



© Marc GRATALON

Épreuves de délivrance des certifications Cordistes CQP & CATC

LIVRET D'ACCUEIL DU JURY

AVANT-PROPOS

Le DPMC est une association loi 1901 fondée par les partenaires sociaux de notre secteur d'activité. Le SFETH (Syndicat Français des Entreprises de Travail en Hauteur) a mandaté le DPMC pour entre autres gérer le dispositif des trois CQP cordistes et le CQP OPRN. C'est également la structure qui est chargée de faire passer la certification CATC du GRETA VIVA5.

Pour remplir sa mission d'organisme certificateur, le DPMC sollicite des professionnels des travaux sur cordes pour être membre du jury sur les sessions des certifications professionnelles cordiste CQP ou CATC.

Être membre du jury DPMC, c'est représenter la profession et ses institutions dans le cadre des examens de certifications.

Ce statut d'examineur/juré confère un certain nombre d'obligations et le respect des règles préétablies par le DPMC. Cette démarche est un engagement vis-à-vis du DPMC, mais également des candidats, des organismes de formation, des entreprises, du SFETH, de la CPNE conjointe du BTP et du GRETA VIVA5.

Ce livret d'accueil est rédigé pour fixer le cadre des missions du jury et le rôle de ses membres afin de mieux appréhender cette fonction. C'est également un outil d'aide à l'organisation des sessions d'examen et un support pour rappeler les règles et obligations de chacun (Examineur, Candidat, Organisme de Formation).

REMERCIEMENTS

À Éric Destaing ERD Conseil pour l'aide à la rédaction de ce livret.

Aux référents régionaux du DPMC pour leurs participations actives et relectures avisées : Arnaud CHAUVIN référent Ile De France ; Etienne HOENRAET référent Nord-Est Belgique Luxembourg ; Pascal OLLIVIER référent Rhône Alpes ; Jean-Luc Delpech référent Sud-Est ; Vincent LECOMTE référent Sud-Ouest ;

Au GRETA VIVA 5, particulièrement Anne ACHARD et Franck ARNAL.

À tous les membres anonymes du jury qui par leurs retours d'expérience ont permis au fil des années de structurer la délivrance des certifications.

Joël FINIEL OPPBTP pour sa relecture.

Aux membres du Conseil d'Administration du DPMC pour leurs avis : Alain FORGEOT Président ; Philippe QUANTIN ; François RANISE ; Michel RICHARD ; Xavier DELALLE ; Joseph MEJIAS ;



SOMMAIRE

1. PAGE 6 / LE JURY ET SES MEMBRES EXAMINATEURS MISSIONS ET OBLIGATIONS

- 1.1. Préambule
- 1.2. Réflexions Générales sur l'évaluation des compétences
- 1.3. Composition d'un jury sur une session d'examen
- 1.4. Les missions des différents membres du jury
- 1.5. Règles de déontologies
- 1.6. Obligations Statutaires
- 1.7. Matériel exigé
- 1.8. Obligations de Maintien de ses connaissances
- 1.9. Communication des résultats et règles de confidentialité

2. PAGE 11 / ENGAGEMENTS DU DPMC OBLIGATIONS

- 2.1. Indemnisation du jury
- 2.2. veilles techniques et règlementaire
- 2.3. obligations de moyens
- 2.4. amélioration continue

3. PAGE 12 / EXIGENCES OPÉRATIONNELLES

- 3.1. Rôle de l'examineur
- 3.2. Rôle du Président de Jury
- 3.3. Rôle des Candidats
- 3.4. Présence d'Observateurs Extérieurs sur les Certifications
- 3.5. Gestion du Matériel DPMC

4. PAGE 16 / RESPECTER LES DIFFÉRENTS CRITÈRES D'ÉVALUATION

- 4.1. Généralités
- 4.2. Critères d'Évaluation de l'Attitude Professionnelle

5. PAGE 17 / MOBILISER SES COMPÉTENCES

- 5.1. Écouter
- 5.2. Communiquer

6. PAGE 19 / PASSATION DES CONSIGNES

- 6.1. Généralités
- 6.2. Clarté d'une Consigne

7. PAGE 19 / ORGANISATION D'UNE SESSION D'EXAMEN

- 7.1. En Amont de l'Examen
- 7.2. La veille de l'Examen
- 7.3. Déroulement Type des Certifications

8. PAGE 25 / INFORMATIONS GÉNÉRALES À RAPPELER LORS DE L'ACCUEIL DES CANDIDATS

- 8.1. Présentation du DPMC
- 8.2. Présentation du Jury
- 8.3. Présentation des Membres du Jury et du Président de Jury
- 8.4. Présentation du Site
- 8.5. Consignes Générales à Transmettre
- 8.6. Présentation de la Journée
- 8.7. Présentation du Règlement Intérieur

9. PAGE 28 / LISTE DES FAUTES

- 9.1. Respect de la Règlementation et du Comportement Professionnel
- 9.2. Progression Équipement Sauvetage
- 9.3. Sauvetage
- 9.4. Équipement
- 9.5. Déplacement de Charge
- 9.6. Réchappe

10. PAGE 35 / AIDE À LA PRISE DE DÉCISION EN DÉLIBÉRATION

- 10.1. Délibération du Jury
- 10.2. Évaluation des Critères avec les Indicateurs de Réussite
- 10.3. Évaluation des Épreuves dans le Dispositif CQP

11. PAGE 38 / LISTE DES DOCUMENTS À CONNAITRE

- 11.1. Documents DPMC
- 11.2. Autres Documents

12. PAGE 39 / CONCLUSION

13. PAGE 40 / ANNEXES

PAGE 41 / 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

PAGE 44 / ÉVALUATION DE LA SESSION D'EXAMEN

PAGE 46 / SCÉNARIOS DE SAUVETAGE CQP2/CATC

- 13.1.1. Page 47 / Description de l'exercice N°1
- 13.1.2. Page 48 / Description de l'exercice N°1
- 13.1.3. Page 49 / Description de l'exercice N°2
- 13.1.4. Page 50 / Description de l'exercice N°3
- 13.1.5. Page 51 / Description de l'exercice N°4
- 13.1.6. Page 52 / Description de l'exercice N°5
- 13.1.7. Page 53 / Description de l'exercice N°6
- 13.1.8. Page 54 / Description de l'exercice N°7
- 13.1.9. Page 55 / Description de l'exercice N°8
- 13.1.10. Page 56 / Description de l'exercice N°9

PAGE 57 / ÉPREUVE « ENTRETIEN » DU CQP CORDISTE NIVEAU 2

PAGE 59 / PARCOURS SUR CORDES TYPE CQP1

PAGE 60 / LOGIGRAMME DU DISPOSITIF CQP



©ABRAKE_ANETVA

LE JURY ET SES MEMBRES EXAMINATEURS

Missions et Obligations

1.1 PRÉAMBULE

Le DPMC a la responsabilité d'évaluer les capacités d'un candidat à satisfaire les critères de compétence définies avec le SFETH (Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur) pour le dispositif CQP et le GRETA VIVA5 pour le CATC.

Le jury paritaire est composé de représentants des entreprises et de représentants des salariés.

Sur une session de certification, les membres du jury représentent la branche professionnelle devant les candidats, les organismes de formation, les entreprises et les préventeurs.

Le DPMC exige de leurs parts un comportement exemplaire, notamment lorsqu'ils évoluent en hauteur et sur les cordes.

Les règles techniques et les 10 commandements du cordiste s'appliquent de fait.

Pour toutes ces missions, le DPMC indemnise les membres du jury titulaires.

Les frais de déplacement des jurés stagiaires sont pris en charge.

1.2 RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Les réflexions qui suivent concernent l'ensemble du processus d'évaluation.

Compte tenu de la spécificité du métier de Cordiste, il nous semble que la reconnaissance et l'évaluation des compétences d'un professionnel relèvent à la fois :

- D'une approche par la concordance qui va chercher à estimer si « les règles de l'art » ont bien été prises en compte.
 - La constitution d'un jury composé de professionnels expérimentés et d'experts correspond à la légitimité nécessaire pour pouvoir porter un jugement selon des critères de bonne réalisation.
- D'une approche par la singularité de l'individu
 - Dans le métier de cordiste s'illustre ce qui est demandé à tous les professionnels : savoir agir (et réagir) face à l'évènement, l'imprévu, l'aléatoire...
 - Il ne s'agit pas seulement d'exécuter une procédure prescrite, mais d'interpréter les règles en fonction des singularités d'une situation complexe (intempéries, matériel malmené, position des collègues, fatigue,...).
 - Cependant, chaque professionnel possède une certaine façon de s'y prendre qui lui est propre et qu'il s'est construite au cours de sa vie professionnelle.

Ces deux approches ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Leur complémentarité trouve sa justification dans le fait que le métier est fondé sur des règles de déplacement et de sécurité à appliquer strictement, mais le professionnel Cordiste doit aussi posséder l'intelligence des situations lui permettant d'anticiper ou de s'adapter.

Les débutants ou les moins expérimentés sont davantage concernés par la première approche.

Cependant la proximité du temps de formation et d'apprentissage leur permet souvent d'expliquer pourquoi ils ont agi comme cela et pourquoi il faut agir comme cela.

A l'inverse, il arrive fréquemment que des professionnels très confirmés ne sachent plus justifier leur façon de faire.

■ Il est très important d'en identifier les raisons :

- ➡ Il peut s'agir d'un fonctionnement en « pilotage automatique » avec des routines très ancrées et cela pourrait être dangereux face aux situations non prévues ;
- ➡ il peut également s'agir d'aspects tellement intégrés au quotidien que le professionnel n'arrive plus à les nommer (à mettre des mots dessus). Dans ce cas, après quelques questions le professionnel parvient à retrouver le fil conducteur ;

1.3 COMPOSITION D'UN JURY SUR UNE SESSION D'EXAMEN

Pour le **CQP1**, le DPMC missionne au minimum deux membres du jury et applique un ratio sur la base d'un examinateur pour trois candidats :

- 2 examinateurs pour 6 candidats maximum ;
- 3 examinateurs de 7 à 9 candidats ;
- 4 examinateurs de 10 à 12 candidats ;

Pour le **CQP2** ou le **CATC**, le quota examinateurs/candidats est variable en fonction des possibilités du lieu d'examen. L'organisation est étudiée en amont au cas par cas, mais généralement de 8 à 9 candidats le DPMC mandate 2 examinateurs sur deux jours pour l'étude des dossiers et l'épreuve « Entretien » + 2 jurys sur une journée pour les épreuves pratiques « Équipement & Sauvetage ».

- 2 membres du jury sont désignés par le DPMC comme « **Équipeurs** » pour préparer les ateliers suivant les recommandations décrites dans les référentiels de certification. Pour des raisons d'équité entre les sessions d'examen d'une région à une autre et d'un jury à l'autre il est impératif de respecter les consignes sur l'équipement des épreuves techniques. Les « Équipeurs » installent et désinstallent les ateliers avec leurs EPI et petit matériel personnel.
- 1 membre est désigné par le DPMC ou le Référent Régional pour être le **Président de jury** ;
- Pour le **CATC** ou le **CQP2**, l'épreuve de Soutenance/Entretien en face à face avec un candidat doit obligatoirement être évaluée par 2 jurys ;

À ce niveau de certification tous les jurys sont titulaires et ils ont une forte expérience des évaluations sur des sessions de certifications cordistes.

Le Référent Régional est le Président de la session quand il est présent ;

1.4 LES MISSIONS DES DIFFÉRENTS MEMBRES DU JURY

Les membres du Jury sont des professionnels qui apportent leurs sensibilités du monde du travail et leurs connaissances concrètes des situations professionnelles ainsi que leurs connaissances liées aux métiers : savoir-faire technique, milieu de travail, environnement...

**Être membre du jury, c'est être en capacité d'apprécier tout autant le
«Professionalisme» du candidat que d'évaluer des compétences
techniques.**

Chaque membre du jury est chargé d'évaluer en toute objectivité les réalisations des candidats, de valider leurs compétences et leurs aptitudes à tenir un emploi visé par le titre et de renseigner très précisément la fiche de l'atelier.

1.5 RÈGLES DE DÉONTOLOGIES :

Les membres du jury interviennent en tant que représentant du DPMC et de la branche professionnelle. à ce titre, ils adoptent un comportement exemplaire et respectent les règles déontologiques suivantes :

- S'interdire de faire la promotion d'une entreprise ou d'un organisme de formation auprès des candidats ;
- S'interdire de recruter, de débaucher du personnel ou de proposer des services sur le site de la session et pendant tout le temps imparti à l'examen, y compris en dehors des épreuves ;
- Ne pas utiliser le titre honorifique de membre du jury à des fins de promotion de ses compétences et encore moins pour à se mettre en valeur face aux candidats ;
- Se consacrer exclusivement à sa mission d'évaluation pendant le temps de passage des candidats sur une épreuve. En dehors des zones autorisées, il est formellement interdit de téléphoner, consulter ses courriels, s'entretenir avec une tierce personne extérieure au jury, fumer, etc. ;
- Se garder de donner un avis sur la prestation des candidats en dehors des délibérations ;
- Avoir de la retenue sur le déroulement des épreuves et des délibérations ;
- S'interdire de communiquer toutes informations concernant les épreuves et leurs résultats à des personnes extérieures ou non habilitées à les recevoir. Aucune information n'est divulguée sans l'accord du DPMC ;
- Respecter les règles de confidentialité ci-après énoncées ;
- Garantir l'équité des évaluations entre les candidats en respectant scrupuleusement les règles suivantes :
 - . le temps de passage imparti et la difficulté d'un exercice doivent être identiques d'un candidat à l'autre
 - . le juré doit assurer en permanence la même présence attentive dès qu'il est en vis-à-vis avec un candidat sur une épreuve
 - . les réponses aux questions des candidats doivent être mesurées pour ne pas créer d'injustice
 - . les consignes générales et particulières données aux candidats pour la réalisation d'un exercice doivent être très claires et identiques
 - . le juré doit s'assurer que les consignes générales et particulières ont bien été entendues par le candidat et que celui-ci est en mesure d'exploiter les informations transmises
 - . le jury doit adopter un comportement neutre dans la convivialité, pour cela il doit garder la même attitude devant chaque candidat et conserver la même distance respectueuse dans ses échanges
 - . un juré ne peut pas évaluer un collègue de travail ou une connaissance proche et doit en informer le Président de jury lorsque le cas se présente
 - . le jury doit évaluer les compétences sur des critères objectifs d'après les référentiels de certification, les critères personnels ne doivent pas interférer avec le processus d'évaluation



1.6 OBLIGATIONS STATUTAIRES :

Chaque membre de jury est inscrit sur l'une des listes du jury DPMC en tant que représentant des pôles « salariés » ou « employeurs ».

Pour être référencé sur ces listes de jury, chaque membre s'engage à :

- Suivre une formation de jury dispensée annuellement par le DPMC
- Participer à 1 ou 2 sessions en tant « qu'observateur » pour appréhender l'organisation d'une journée d'examen de l'équipement des ateliers jusqu'aux délibérations
- Montrer de l'intérêt et s'engager dans une démarche de défense du dispositif des certifications cordistes
- Évaluer chacune des épreuves sous la supervision d'un juré expérimenté jusqu'à l'autonomie avant d'être référencé comme titulaire
- Être titulaire du SST et à jour des recyclages
- Être à minima titulaire de son CQP2/CATC (ou en cours de validation)
- Informer annuellement le DPMC de son statut professionnel, salarié, demandeur d'emploi, intérimaire, chef d'entreprise, travailleur indépendant, etc.
- Pour les travailleurs indépendants, transmettre, chaque année au DPMC, les attestations de cotisations sociales et d'assurance responsabilité civile en cours de validités

Le Référent Régional et le secrétariat du DPMC s'assurent du respect des obligations susnommées avant d'intégrer un juré dans les listes des titulaires pour le solliciter en tant que représentant de la profession.

Pour garantir le maintien du statut de juré, il est nécessaire de respecter les engagements suivants :

- Participer au minimum à trois jurys par an
- Fournir les documents administratifs demandés par le DPMC
- Être ponctuel et respecter les règles exposées dans le présent livret
- Disposer d'un kit complet d'E.P.I. conforme aux normes du travail et aux recommandations du DPMC
- Respecter l'autorité du Président du jury, des Référents régionaux et du Responsable Technique National
- Se conformer au Règlement Intérieur et aux modalités d'organisation des épreuves des certifications
- Respecter scrupuleusement les exigences des référentiels de certifications
- Adopter une attitude d'écoute bienveillante à l'égard des candidats
- S'interdire de commenter publiquement la prestation d'un candidat et de porter un jugement de valeur sur la qualité de la formation qu'il a reçue
- Éviter de mettre en difficulté un candidat par la transmission de consignes informelles, trop subtiles, ambiguës ou inadaptées à la configuration et s'assurer qu'elles sont comprises (voir Chap.5)
- Respecter les règles d'isolement et de confidentialité de la zone d'évolution pour qu'aucun élément extérieur ne vienne déstabiliser les candidats (présence d'une personne autre que l'un des membres du jury, discussion et conversation téléphonique, etc.)
- Participer systématiquement à la délibération finale et au bilan de fin de session
- Respecter le devoir de réserve sur le secret des propos tenus en délibération
- Rester disponible auprès du DPMC pour apporter tout renseignement ou éclaircissement nécessaire après le déroulement des épreuves
- Participer, dans la limite de ses possibilités, à la vie du DPMC et à l'évolution du métier : Commissions Techniques ; participation à des actions ponctuelles ; etc. ;

1.7 MATÉRIEL EXIGÉ :

L'examineur se présente avec un équipement et du matériel normalisé en bon état de conservation. Une copie du registre des EPI personnels doit être disponible.

Équipements minimum préconisés par le DPMC :

- Un appareil antichute EN 353.2 avec une longe adaptée conformément à la notice d'utilisation ;
- Un descendeur EN 341 ;
- Des bloqueurs EN 567 ;
- Des connecteurs (EN 362/EN12275) de longes et de descendeur à verrouillage automatique (3 actions recommandées pour le descendeur) ;
- Un casque adapté qui satisfait aux recommandations du DPMC et aux exigences de protection contre les chocs de la norme EN 397 et de la norme EN 12492 ;
- Chaussures et vêtements de travail adaptés ;
- Les connecteurs (EN 362/EN12275) des longes et du descendeur sont à verrouillage automatique (auto 3 actions recommandées pour le descendeur) ;

Durant toute la durée des épreuves, l'examineur reste équipé avec son matériel et veille à l'utiliser suivant les recommandations du fabricant (notice d'utilisation).

NOTA :

L'utilisation des longes manufacturées en corde dynamique nouée au pontet du harnais par l'intermédiaire d'un nœud est fortement recommandée. Lorsqu'une longe est connectée au pontet par l'intermédiaire d'un connecteur celui-ci doit être doublé ou remplacé par un maillon rapide (mini 10mm) bloqué à la clé.

1.8 OBLIGATIONS DE MAINTIEN DE SES CONNAISSANCES :

Outre son expérience professionnelle et le maintien de ses connaissances techniques, l'examineur doit maîtriser les différents référentiels de certifications.

Les référentiels sont à disposition auprès du DPMC ou du GRETA Viva5.

1.9 COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ :

Le Président du jury transmet les évaluations au Référent Régional qui soumet les résultats de la session au Responsable Technique National pour avis consultatif. Le Responsable National échange avec le Président de la session et/ou le Référent Régional pour entériner le PV de jury.

Le secrétariat du DPMC transmet ensuite les résultats, soit à l'organisme de formation du candidat, soit à son employeur (selon la convention signée) ou directement à la personne pour les candidatures libres.

Rappel : Le DPMC n'a pas l'obligation de rendre les résultats juste après la session d'examen.

La décision finale est définitivement entérinée par le Responsable Technique National et l'un des Référents Régionaux après l'étude des évaluations avec le Président de la session.

Dans la mesure du possible le DPMC transmet les résultats et le bilan de la session dans la semaine qui suit l'examen.

Pour le CATC le GRETA VIVA5 délivre les résultats le lundi suivant l'examen.

Les documents, notes et informations sur les délibérations restent confidentiels sans limitation de durée. Les pièces du jury (fiches d'évaluation, scénarios, consignes particulières, plan, etc.) sont récupérées à la fin de chaque session puis archivées dans le dossier de chaque candidat.

ENGAGEMENTS DU DPMC

Obligations

2.1 INDEMNISATION DU JURY

Le DPMC indemnise les membres de jurys pour leurs interventions et rembourse les frais de déplacement engagés sur justificatifs.

Pour en connaître les dispositions, se reporter à aux barèmes en cours auprès du DPMC.

Tous les frais engagés sur une session sont estimés et provisionnés en amont par le DPMC.

Avant d'engager des frais exceptionnels non prévus ou nécessaires pour pallier à un aléa, l'accord préalable du DPMC est obligatoire. Sauf cas de force majeure, lorsque le non-respect de cette clause est délibéré le DPMC s'accorde le droit de ne pas rembourser les sommes dépensées sans son accord.

2.2 VEILLES TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le DPMC s'engage à mettre en œuvre une veille règlementaire, technique à l'attention des membres du jury et des organismes de formation agréés. Les informations techniques et autres connaissances générales ou particulières sont communiquées, soit sous la forme de compte-rendu de réunions ou des rapports de commissions, soit directement auprès des jurés locaux par l'intermédiaire des Référents Régionaux.

2.3 OBLIGATIONS DE MOYENS

Le DPMC assure toute la logistique et supervise l'organisation des sessions.

Pour que les épreuves techniques puissent se dérouler dans de bonnes conditions suivant les modalités d'évaluations de chaque certification, le DPMC recherche et met à disposition des sites adaptés. Lorsqu'une région ne permet pas d'organiser une session suivant les modalités standards, le DPMC module le programme de la session en amont. Les autorisations d'accès aux sites d'examen sont vérifiées avant chaque session et les frais éventuels de locations sont pris en charge directement par le DPMC.

Tout le matériel nécessaire à l'équipement des ateliers et à la réalisation des exercices est fourni.

Le DPMC assure les membres du jury pour leurs prestations d'évaluation.

Sur chaque session le DPMC s'assure de la complémentarité des examinateurs pour que toutes les compétences soient réunies.

Les documents d'évaluation et des fichiers informatiques correspondants sont remis par le DPMC : fiches d'atelier ; synthèses des résultats ; PV de jury ; feuille de présence stagiaire et jury ; QCM et fichier de correction ; fichier de synthèse individuelle des résultats ; dossier d'entretien ; etc.

Rappel : tous les documents, notes et informations sur les délibérations restent confidentiels sans limitation de durée. Les pièces de jury (scénarios, consignes particulières, plan, etc.) proposées aux candidats sont récupérées à la fin de chaque session. Comme les fiches d'évaluation, ces pièces sont archivées dans le dossier de chaque candidat.

2.4 AMÉLIORATION CONTINUE

Le DPMC est à l'écoute de ses membres du jury pour améliorer le dispositif de certification. Les Référents Régionaux sont chargés d'enregistrer les difficultés, alertes sur des aspects de sécurité, suggestions et autres doléances pour en débattre avec le Responsable Technique National. Lorsque le pôle de responsables techniques n'est pas en mesure d'apporter des réponses, il fait appel au Conseil d'Administration du DPMC pour apporter des réponses.

EXIGENCES OPÉRATIONNELLES

3.1 RÔLE DE L'EXAMINATEUR

En tant que représentant des institutions professionnelles, chaque membre du jury doit apprécier autant le « Professionnalisme » qui émane des candidats que leurs compétences techniques.

Chaque membre du jury est chargé :

- de **participer** activement à la mise en place et au déroulement des épreuves ;
- d'**accueillir** les candidats et de les accompagner durant la journée ;
- d'**évaluer** en toute objectivité les prestations des candidats ;
- d'**apprécier** leurs compétences techniques et leurs aptitudes à tenir un emploi visé par le titre ;
- de **renseigner** très précisément la fiche d'évaluation de l'atelier ;

Sur l'organisation de la journée, il est primordial :

- d'être présent sur le lieu de l'examen à l'heure prévue en amont par le président ou le référent ;
- de respecter son rôle dans l'organisation ;
- de participer si besoin à la préparation du matériel, au balisage du site et des différentes zones, etc.,
- de participer à l'accueil des candidats et à la présentation des épreuves.

Sur le déroulement des épreuves, il est primordial :

- de donner des consignes claires et précises ;
- d'adopter « un positionnement à distance », c'est-à-dire qu'un juré de certifications professionnelles doit rester dans son rôle « d'expert » de l'activité chargé d'examiner une prestation. Pour cela il doit prendre une attitude neutre empreinte de rigueur et de convivialité ;
 - Nota :** à contrario d'un comportement de « juge suprême », trop de proximité ne permet pas d'assoir la légitimité de l'autorité d'un examinateur.
- de vérifier auprès de chaque candidat la compréhension des consignes générales et particulières, en demandant par exemple de reformuler ce qu'il doit faire ;
 - Nota :** si le juré doit s'assurer que les consignes ont bien été entendues, c'est au candidat de s'assurer qu'il a bien compris le sens des consignes et de s'exprimer dans un langage professionnel pour se faire comprendre.
- de ne pas formuler de commentaires sur les candidats et leurs prestations ;
- d'évaluer sur des critères références et non sur des préférences techniques personnelles ;
- d'être attentifs aux comportements de chacun, afin de repérer et faire la différence entre une attitude laxiste, déviante ou non professionnelle, et un comportement induit par le stress de l'examen ou le temps d'attente ;
- de gérer le minutage et le découpage de la journée ;
- En fin de journée, il est primordial, pour le jury, de participer au rangement de son atelier, du matériel et de veiller au nettoyage du site ;
- d'informer les candidats de la fin des épreuves et de les saluer : on dit « bonjour » le matin, mais on n'oublie pas de dire « au revoir » et « merci » le soir
- de répondre aux dernières questions des candidats et de les informer sur les modalités de restitution des résultats ;
- de participer activement à la délibération ;

À chaque épreuve, l'examineur doit :

- rappeler à chaque candidat les consignes générales et particulières sur les règles de conduite de l'exercice ;
- affecter de façon aléatoire les exercices et les scénarios de chaque épreuve pour éviter le bachotage ;
- répondre aux questions posées par les candidats et les orienter en mesurant les réponses pour à ne pas donner des solutions clef en main afin d'assurer l'équité des évaluations ;
- évaluer les compétences sur des critères objectifs d'après un référentiel de certification et uniquement ;
- avoir un comportement neutre vis-à-vis des prestations du candidat ;
- laisser se dérouler les épreuves sans intervenir, sauf intervention péremptoire due à un problème de sécurité immédiat ;
- renseigner scrupuleusement et de façon détaillée les documents d'évaluation au fur et à mesure du déroulement de l'exercice, afin d'éviter les « flous » de la fin de journée ;
- de respecter le temps imparti pour la réalisation de l'exercice ;
- faire constater les fautes graves sans les commenter, au moment de l'action ou à la fin de l'exercice selon la problématique, mais c'est au candidat d'identifier le problème, d'apporter une réponse satisfaisante à la situation dégradée ou d'argumenter pour se justifier ;

Nota : cette mesure est une particularité du dispositif CQP mise en place pour éviter les contentieux et permettre au candidat de se justifier. Le jury doit cependant veiller à ne pas déstabiliser le candidat.

L'examineur doit s'assurer que les candidats :

- se présentent avec une tenue propre et adaptée au travail ;
- utilisent du matériel, en bon état, répertorié dans un registre des EPI à jour ;
- portent des chaussures de sécurité ou de montagne (sauf consignes particulières sur certains sites) ;
- attachent et gardent le casque en permanence dans les zones d'évolution ;
- ont de la retenue dans leurs propos envers les jurys, le DPMC, l'organisme de formation ou les candidats ;
- prennent soin du matériel individuel et collectif (piétinement des cordes, etc.) ;
- respectent les règles de bonnes pratiques tout au long de la journée et durant les épreuves ;
- respectent les consignes sur la sécurité, l'organisation et le maintien dans la zone d'isolement lorsqu'ils ne sont pas sur un atelier ;

Toutes les dispositions susnommées s'appliquent de fait aux jurys et à toutes les personnes présentes sur le site d'examen. Le Président de jury peut exclure temporairement ou définitivement quiconque ne respecterait pas ces dispositions.

De même le Président du jury peut exclure sans dédommagement les candidats qui se présentent le jour de l'examen avec des EPI non conformes aux exigences réglementaires et/ou une tenue inadaptée



3.2 RÔLE DU PRÉSIDENT DU JURY

En plus de son rôle d'examineur, un membre du jury est désigné comme Président de jury pour :

- être l'interlocuteur représentant le DPMC sur le lieu de l'examen ;
- faire preuve de rigueur, d'impartialité et d'exemplarité ;
- s'assurer du respect des modalités d'évaluation des référentiels de certifications ;
- vérifier la conformité des ateliers sur le plan de la sécurité et de la difficulté ;
- respecter la procédure d'utilisation du matériel DPMC (voir procédure matériel) ;
- s'assurer auprès des « équipeurs » du bon état de conservation des supports d'amarrage, ancrs structurelles et pièces d'ancrages utilisés pour équiper des ateliers ;
- s'assurer de bon comportement professionnel de tout un chacun ;
- de faire appliquer les consignes générales et/ou le règlement intérieur à l'ensemble des participants, ainsi qu'à toutes personnes présentes sur les lieux de l'examen ;
- accompagner un juré moins expérimenté dans ses observations et l'aider à rendre compte ;
- entériner les décisions prises collégalement en délibération et statuer s'il y a un litige ;
- se rapprocher du Responsable Technique National ou des Référents Régional pour valider les résultats ;
- renseigner et retourner l'ensemble des documents d'évaluation au DPMC ;

Le président du jury ne communique pas les résultats aux OF, mais transmet au DPMC, les documents d'évaluations après les délibérations collégiales du jury paritaire. Il peut cependant donner à l'OF l'avis du jury sur certains aspects techniques.

Face à un comportement déviant ou estimé à risque, le Président du Jury peut exclure temporairement ou définitivement (sans dédommagement) un candidat ou une tierce personne après l'avoir averti (la sanction peut être immédiate pour des raisons de sécurité). Il faut alors prévenir immédiatement le DPMC.

Définition d'un « Comportement Déviant » : une attitude potentiellement dangereuse pour lui ou les autres ; le non-respect des 10 commandements du cordiste ; une attitude agressive envers les jurys, les autres candidats, etc. ; le non-respect des consignes générales sur l'organisation des épreuves ; la tenue de propos diffamatoires à l'encontre des centres de formation, du DPMC ou des entreprises ; avoir une attitude nuisible à l'image professionnelle du métier ; être sous l'emprise d'alcool ou d'un psychotrope ;

3.3 RÔLE DES CANDIDATS

Le candidat est évalué tout au long de la journée sur des critères techniques et comportementaux.

Chaque candidat utilise ses appareils de progression et autres EPI habituels. Ce matériel doit être en bon état de conservation et répondre aux normes C.E. Avant l'épreuve le jury contrôle la conformité et la bonne gestion des équipements. Lorsqu'un candidat non-salarié d'une entreprise utilise son propre matériel, il doit présenter le registre des EPI et les factures d'achats pour apporter la preuve de la propriété de celui-ci.

Le candidat doit respecter les consignes organisationnelles et de sécurité inhérente à la configuration des lieux, et rester dans la zone d'attente ou d'isolement lorsqu'il n'est pas évalué sur une épreuve.

L'attitude professionnelle des candidats est aussi importante à évaluer que la maîtrise des techniques et ils doivent également démontrer, pendant toute la durée de l'examen, qu'ils ont un comportement compatible avec les exigences du métier et l'image professionnelle du cordiste.

Rappel : si le juré doit s'assurer que les consignes ont bien été entendues, c'est au candidat de s'assurer qu'il a bien compris le sens des consignes et de s'exprimer dans un langage

3.4 PRÉSENCE D'OBSERVATEURS EXTÉRIEURS SUR LES CERTIFICATIONS

Avec l'accord du Président du Jury, le DPMC peut inviter des personnes extérieures pour assister à la journée d'examen (formateur, représentant d'un OF, dirigeant, préventeur, partenaire du DPMC, etc.). Dans tous les cas, la présence d'une tierce personne ne doit en rien gêner le bon déroulement du processus d'évaluation.

Les formateurs peuvent légitimement accompagner leurs stagiaires le jour de l'examen, mais ils devront se cantonner dans la zone neutre d'attente des candidats et ne jamais s'approcher de la zone délimitée pour le passage des épreuves. Cependant lorsque les circonstances le permettent, avec l'accord du DPMC et du Président de la session, ils peuvent assister sous conditions à l'examen de leurs stagiaires. Ils devront entre autres s'engager à n'avoir aucun contact avec leurs stagiaires pendant toute la durée des épreuves.

En cas de difficulté ou de problème notoire, chaque jury peut faire appel au Président de Jury, qui prendra toutes les dispositions nécessaires avant de procéder à l'éviction de la personne.

3.5 LA GESTION DU MATÉRIEL DPMC

Les cordes et le matériel collectif nécessaire au déroulement des épreuves sont mis à disposition par le DPMC, l'entreprise ou l'organisme de formation.

Le matériel du DPMC, disponible dans les régions et géré par l'un des Référents Régionaux est enregistré dans le registre de sécurité avec les N° individuels d'identification de chaque appareil. Le jury doit être particulièrement vigilant afin d'éviter les échanges entre le matériel du DPMC et le matériel personnel du jury ou des candidats.

Pour éviter tous les échanges et disparitions du matériel, les jurés et les candidats se présentent sur les ateliers uniquement avec leurs équipements de base.

Procédure de gestion du matériel:

- Le matériel nécessaire à l'installation des ateliers et au déroulement des épreuves est mis à disposition par le DPMC ou l'OF, la bonne gestion de ce matériel est vérifié en amont par le DPMC ;
- Durant la journée, chaque jury s'assure du suivi du matériel utilisé sur son épreuve (vigilance de présence et d'état) ;
- L'état de conservation des EPI, des cordes et du matériel divers est vérifié visuellement au début et à la fin de chaque session ;
- En fin de journée, un inventaire de clôture est obligatoirement réalisé ;
- En cas de doute sur l'identification d'un EPI, le jury vérifie qu'il s'agit bien du matériel DPMC identifié et enregistré (Tous les EPI sont marqués) ;
- Le matériel, qui n'est pas enregistré est obligatoirement mis de côté et le DPMC prendra les mesures qu'il estime nécessaires pour s'assurer de la qualité de ses équipements ;
- L'inventaire de clôture est contractuel, il est signé par le Président du jury et envoyé au DPMC avec les documents d'évaluation de la session d'examen ;
- Lorsque le jury estime que du matériel ne correspond plus aux critères d'utilisation définis par le fabricant, il doit le mettre de côté et informer immédiatement le DPMC qui assurera le contrôle périodique et les modifications éventuelles sur le registre de sécurité ;

En tant que représentant de la « profession », le jury adopte un comportement avec le matériel identique à celui qu'il aurait sur un chantier avec son propre matériel ou le matériel de son entreprise. Les règles de suivi, de gestion, de mise au rebut et les responsabilités qui en découlent sont identiques.

4

RESPECTER LES DIFFÉRENTS CRITÈRES D'ÉVALUATION

4.1 GÉNÉRALITÉS :

Les informations et les commentaires reportés sur les différentes grilles d'évaluations sont importants en délibération pour établir en fin de journée la synthèse finale, mais aussi pour les personnes qui devront relire et valider les examens.

Les fiches d'atelier, les grilles d'évaluation sont des outils pour vous aider à évaluer le plus objectivement possible la prestation technique d'un candidat ainsi qu'un comportement professionnel (voir les fiches atelier et les grilles d'évaluation en annexe).

Penser à utiliser le vocabulaire approprié (voir les référentiels et les publications techniques).

Écrire de façon précise et concise les éléments à communiquer : vos commentaires sont importants, car en cas de litige ou de contestation c'est ce qui permet d'apprécier la qualité de l'évaluation ;

Il est important de se détendre face à l'écrit, car cela ne doit pas dégrader la qualité des évaluations et être bloquant dans votre pratique de jury : écrivez simplement et utilisez des phrases courtes ; attachez-vous à l'essentiel de ce que vous souhaitez dire, le fond prime sur la forme ; essayer de présenter les faits et non le ressenti.

4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ATTITUDE PROFESSIONNELLE

Les entreprises attendent de leurs salariés des savoir-faire, mais surtout des savoir-être. C'est pourquoi l'attitude professionnelle des candidats est aussi importante à évaluer que la maîtrise des techniques. **Pour cela les candidats doivent démontrer pendant toute la durée de l'examen, qu'ils ont un comportement compatible avec les exigences du métier et l'image professionnelle du cordiste.**

Évaluer une posture professionnelle est un aspect qui peut souvent mettre les membres du jury en difficulté. Certains peuvent avoir le sentiment que ce n'est pas de leur ressort, qu'un jour d'examen ne présente pas les conditions favorables pour évaluer cette posture, etc..... Il convient de relativiser, car on ne vous demande pas de vous substituer à un responsable des ressources humaines, néanmoins les personnes qui vont obtenir le CQP ou le CATC devront trouver un emploi et être en mesure de le garder.

L'examineur doit s'assurer que les candidats :

- se présentent avec une tenue propre et adaptée au travail ;
- portent des chaussures de sécurité ou de montagne (sauf consignes particulières sur certains sites) ;
- ajustent correctement le harnais, attachent et gardent le casque en permanence dans les zones d'évolution ;
- prennent soin du matériel individuel et collectif (piétinement des cordes, etc.) ;
- respectent les règles de bonnes pratiques tout au long de la journée d'examen ;
- respectent les consignes données sur la sécurité, l'organisation et le maintien dans la zone d'isolement lorsqu'ils ne sont pas sur un atelier ;
- qu'ils ont de la retenue dans leurs propos envers les jurys, le DPMC, l'organisme de formation ou les autres candidats ;

Nota : toutes les dispositions sus nommées s'appliquent de fait aux jurys et à toutes les personnes présentes sur le site d'examen. Le Président de jury peut exclure temporairement ou définitivement quiconque ne respectant pas ces dispositions.

MOBILISER SES COMPÉTENCES

En tant que professionnel vous avez de nombreuses compétences c'est pourquoi vous avez été choisi en tant que membre du Jury.

Trop souvent on se définit uniquement par ses compétences techniques et l'on oublie ses compétences relationnelles, pédagogiques, de communication et d'écoute.

Être membre d'un jury c'est être capable de mobiliser l'ensemble de ces compétences.

Dans la vie quotidienne, parmi les compétences relationnelles fondamentales on peut citer :

- la capacité à établir le rapport avec une personne et à s'intéresser à elle pour faciliter l'échange et la communication ;
- la capacité à écouter, c'est à dire à entrer dans le monde de l'autre, sans pour autant être forcément en accord ;
- la capacité à générer de l'envie et du progrès en faisant un feedback positif ou correctif, ou encore dire ce qui va bien quand ça va bien et dire ce qui ne va pas... quand ça ne va pas, tout en générant de la motivation et de l'envie ;
- la capacité à influencer et à convaincre en toute intégrité, étant entendu qu'on a renoncé à la menace, au chantage, à la force, au harcèlement et à la ruse ;
- la capacité à gérer des différences de perception fortes, qui sont souvent génératrices de dialogue de sourds ;
- la capacité à susciter la confrontation des idées et non celles des personnes ;
- la capacité à gérer des situations émotionnellement difficiles notamment dans des relations avec des collaborateurs, des collègues, des clients, des fournisseurs, des partenaires ;
- la capacité à créer puis à partager une vision, capable de fédérer les énergies et de susciter la cohérence des efforts ;

5.1 **ÉCOUTER**

Écouter, c'est se rendre disponible physiquement, intellectuellement et affectivement pour percevoir par tous ses sens les informations dites et non dites par l'interlocuteur dans un esprit de bienveillance véhiculé par sa propre attitude.

Le regard prouve l'écoute et aide à écouter.

Pour l'autre

Il faut aider l'autre à parler et l'accompagner dans sa parole.

« **Celui qui parle sème, celui qui écoute récolte** » Citation Pythagore.

A. L'outil le plus classique est la question

Si elle est utile, le questionnement direct a ses limites, car l'autre peut se fermer (attitude d'enquête). De plus nous oublions d'écouter, car nous conditionnons une logique de réponse de l'autre, ce qui peut mener à un « entonnoir ».

B. D'autres outils existent : le questionnement sans question

- Reprendre la phrase : répéter (tout ou la fin) ;
- Le silence (se taire pour attirer la parole de l'autre) ;
- Geste régulateur (ex : acquiescement de la tête) ;
- Sons régulateurs (onomatopée) ;
- Reformuler ? validation ;
- Reformuler le sentiment ;

5.2 COMMUNIQUER

Les mots représentent seulement 20% de la communication, 80% du message est transmis par les gestes, la posture, le ton, le rythme, les silences...

L'écoute est primordiale dans une bonne communication.

S'assurer que le récepteur a compris, reformuler ce que l'émetteur a dit, le tout avec respect et courtoisie, sont les bases fondamentales d'une bonne communication.

Éviter tout ce qui peut parasiter la transmission ou la réception du message : les bruits parasites, les gesticulations, un volume de voix trop élevé ou inaudible, une posture de soumission ou de domination...

Soyez vous-même... Gardez le contrôle de ce que vous voulez dire et de comment vous voulez le dire...

S'ADAPTER À SON INTERLOCUTEUR	Peu Motivé	Très Motivé
Peu Compétent	Être directif Donner des consignes précises	Être à l'écoute des besoins Informer / Former
Très Compétent	Faire participer L'associer pour le motiver	Valoriser / Déléguer Donner un nouvel objectif



6

PASSATION DES CONSIGNES

Une consigne est un ordre donné pour faire effectuer un travail. Énoncé indiquant la tâche à accomplir ou le but à atteindre.

6.1 GÉNÉRALITÉS

Donner une consigne de travail est une action qui mérite une très grande attention, car de la qualité de la consigne dépend en partie la qualité du travail effectué. De plus, une même consigne peut être interprétée différemment par plusieurs individus, car la lecture ou l'écoute d'une consigne active des mécanismes de compréhension et d'interprétation qui permettent au sujet de construire une représentation de la tâche ou du but à atteindre.

Si cette représentation n'est pas adéquate, la tâche ne sera pas exécutée correctement.

6.2 CLARTÉ D'UNE CONSIGNE

Pour s'assurer de la clarté d'une consigne, il faut essayer de vérifier si elle répond aux questions :

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Pour ? Comment ? Pourquoi ?

Pour vérifier qu'une consigne a bien été comprise, il faut la faire reformuler, éventuellement plusieurs fois, car le contrôle rétroactif est indispensable dans toute bonne communication.

S'il s'agit d'une consigne de travail rédigée (tâche précise à effectuer), nous ne connaissons aucune autre validation possible que celle de l'expérimentation (analyse de l'interprétation des consignes à l'issue de l'activité).

Généralement, les consignes trop élaborées nuisent à la bonne compréhension.

Pour être comprise une consigne doit être précise, concise, concrète, positive, stimulante, mais également indétournable ou inviolable pour garantir son respect.

- Une consigne doit contenir le moins de mots possibles, pour cela il faut transmettre uniquement ce qui est pertinent et veiller à enlever tous les détails inutiles. Lorsque une consigne n'est pas respectée par un candidat, avant de juger sa prestation posez-vous la question sur la façon dont vous l'avez élaborée ;

Sur l'ensemble des consignes données dans une journée, on s'aperçoit que nous interdisons beaucoup de choses. En formulant les consignes sur des obligations et des permissions, nos interlocuteurs auront l'impression d'avoir moins d'interdictions et se sentiront moins en confrontation avec une personne ou une autorité.

- Enlever toute forme de négation et exprimer ce que le candidat doit faire au lieu de ce qu'il ne doit pas faire ;
- Rendre la consigne agréable, incite les candidats à la respecter. Imager, illustrer les consignes aide à soutenir les propos et à éviter les répétitions en diminuant les mots employés ;
- Faire attention au ton de la voix, jouer avec l'expression du visage et du corps ;
- Expliquer aux candidats les raisons d'une consigne, car il est toujours plus facile de respecter une règle lorsque nous savons pourquoi elle existe et quelles en sont les conséquences ;
- Restreindre au maximum le nombre de consignes en vérifiant qu'elles soient vraiment nécessaires ;
- Donner des consignes au fur et à mesure, parler au présent ;
- Donner un exemple concret de ce que les candidats doivent faire ;

ORGANISATION D'UNE SESSION D'EXAMEN

7.1 EN AMONT DE L'EXAMEN

Le DPMC lance les Inscriptions des jurys suivant le calendrier prévisionnel transmis par les OF (Organismes de Formation).

Les jurys intéressés se préinscrivent auprès du bureau ou des Référents Régionaux.

Quatre semaines minimum avant la date de l'examen les OF confirment le maintien de la session avec le nombre de candidats et transmettent au DPMC tous les documents stagiaires. Le DPMC s'assure de la disponibilité des sites d'examen et des examinateurs.

Au plus tard deux semaines avant la date de l'examen, le DPMC confirme la viabilité de la session et la réservation du lieu d'examen. Le nombre de candidat est arrêté et toutes les pièces afférentes à leurs inscriptions sont enregistrées avec le règlement des frais de certification.

Le DPMC confirme alors la participation des membres du jury préinscrits et anticipe sur la logistique : réservation du matériel technique pour les épreuves ; réservation des transports et hébergement ; organisation éventuelle des covoiturages ; impression et envoi des documents d'évaluation ;

Les candidats sont convoqués au plus tard 10 jours avant la date de l'examen, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'OF ou de l'employeur. Une session annulée même partiellement à moins 8 jours ouvrables de la date de l'examen donne lieu à une indemnisation forfaitaire du ou des examinateurs décommandés au dernier moment. L'imputabilité des surcoûts est étudiée au cas par cas en fonction de la situation.

Un examinateur qui annule sa participation à moins de 10 jours de la date prévue doit solliciter d'autres membres du jury pour le remplacer et se rapprocher du DPMC et finaliser son changement.

Nota : Pour les sessions sur un lieu particulier à la demande d'un OF, le DPMC ne confirme pas la date tant qu'il n'est pas en possession des conventions d'utilisation du site avec le propriétaire et des polices d'assurance prouvant la couverture des stagiaires sur le site pendant la période d'examen. À moins de deux semaines de l'examen, lorsque ces éléments ne sont pas en possession du DPMC, la session est annulée et les frais engagés par le DPMC sont imputables au demandeur.

7.2 LA VEILLE DE L'EXAMEN

A. Matériels et Documents

Le DPMC avec le Président de la session se préoccupe en amont de la mise à disposition du matériel technique nécessaire et de sa disponibilité sur site pour les épreuves.

Le DPMC s'assure de la réception des documents d'évaluation et des fichiers informatiques correspondants: fiches d'atelier ; synthèses des résultats ; PV de jury ; feuille de présence stagiaire et jury ; QCM et fichier de correction ; fichier de synthèse individuelle des résultats ; dossier d'entretien ; etc. ;

B. Logistique

Organisation des covoiturages éventuels, hébergements, horaires et modalités d'accès sont arrêtés.

C. Équipement

Deux examinateurs équipent les ateliers (équipeurs), soit le matin tôt soit la veille si le site le permet.

L'ensemble des installations est supervisée par le président de jury.

Le rôle des équipeurs est de vérifier l'état de conservation des supports d'évolution, des équipements et matériel en place, de sécuriser s'il le faut des secteurs d'évolution (petite purge, main-courante, etc.), baliser les zones d'intervention, puis d'installer ou préinstaller tous les ateliers des épreuves techniques.

7.3 DEROULEMENT TYPE DES CERTIFICATIONS

A. Généralités

Chaque candidat utilise son matériel de progression habituel. Ce matériel doit être en bon état, répondre aux normes C.E. et les EPI sont consignés dans le registre de sécurité. Cela sera contrôlé par le jury avant l'épreuve.

Les cordes et le matériel collectif sont mis à disposition par le DPMC, l'entreprise ou l'organisme de formation.

Le Greta et le DPMC se réservent le droit de refuser le passage de l'examen aux candidats s'ils n'ont pas envoyé leurs dossiers complets 8 jours ouvrables avant la date de l'examen.

De même, l'accès aux épreuves peut être refusé sans dédommagement aux candidats qui se présenteraient le jour de l'examen avec des EPI non conformes aux exigences réglementaires.

L'attitude professionnelle des candidats est aussi importante à évaluer que la maîtrise des techniques et ils doivent également démontrer, pendant toute la durée de l'examen, qu'ils ont un comportement compatible avec les exigences du métier et l'image professionnelle du cordiste.

Le jury doit s'assurer que les candidats :

- se présentent avec une tenue propre et adaptée au travail ;
- portent des chaussures de sécurité ou de montagne (sauf consignes particulières) ;
- attachent et gardent le casque en permanence dans les zones d'évolution ;
- ont de la retenue dans leurs propos envers les jurys, le DPMC, l'organisme de formation ou les autres candidats ;
- ajustent correctement le harnais ;
- prennent soin du matériel individuel et collectif (piétinement des cordes, etc.) ;
- respectent les règles de bonnes pratiques tout au long de la journée d'examen ;
- respectent les consignes données par le jury, particulièrement sur la sécurité, l'organisation et le maintien dans la zone d'isolement lorsqu'ils ne sont pas sur un atelier ;

Rappel : Toutes les dispositions sus nommées s'appliquent de fait aux jurys et à toutes les personnes présentes sur le site d'examen. Le Président de jury peut exclure temporairement ou définitivement quiconque ne respectant pas ces dispositions.

B. Équipement des ateliers

Deux examinateurs équipent les ateliers (équipeurs désignés par le Référent Régional), soit le matin tôt avant le début des épreuves, soit la veille si le site le permet. L'ensemble des installations (ateliers) est supervisé par le Président du jury.

Le rôle des équipeurs est de vérifier l'état de conservation des supports d'évolution, des équipements et matériel en place, de sécuriser, s'il le faut, des secteurs d'évolutions (petite purge, installation de main-courante, etc.), baliser les zones d'intervention, puis d'installer ou préinstaller tous les ateliers des épreuves techniques.

Les ateliers sont obligatoirement installés dans le respect des exigences des référentiels techniques CQP. Lorsque les ateliers habituels ne peuvent pas être mis en œuvre, des mesures compensatoires sont prises pour ne pas porter préjudices aux candidats (Consignes particulières très précises, aides aux candidats,...).

Aucun atelier ne présente d'obstacles ou de difficultés à moins de 5 m du sol pour garantir un tirant d'air suffisant en cas de fausse manœuvre. Cette disposition s'applique sur toutes les épreuves techniques.

Pour l'épreuve de « Sauvetage », réalisée avec 2 candidats (l'un prenant le rôle de secouriste et l'autre celui de victime), deux cordes de sécurité doivent être mise en place pour qu'en permanence les 2 candidats soient assurés indépendamment de l'un et de l'autre par deux dispositifs différents.

C. Déroulement type CQP1

a. Présentation des épreuves CQP1.

- **QCM** : 40 questions avec des coefficients différents. Il y a une seule réponse à donner à chaque question. La durée de l'épreuve est de 30 minutes.
- **Parcours sur cordes / Progression** :
 - ❖ durée maximum 40 minutes ;
 - ❖ en fonction de la configuration du site et des difficultés du parcours, le passage de 2 candidats en même temps est possible avec un décalage à mi-parcours ;
 - ❖ le candidat doit réaliser une tâche simple et ne pas l'oublier en cours de route (accrocher un objet à un endroit précis ; vérifier le vissage ou remplacer un mousqueton, une sangle, etc.) ;
 - ❖ si le parcours nécessite la gestion du système antichute (changement de corde de sécurité, passage en mains-courantes), les consignes spécifiques doivent être transmises ;
 - ❖ si le candidat s'emmêle sur l'un de ses 2 systèmes (progression ou sécurité) il doit trouver la solution sur le système en question et ne pas se déconnecter de l'un pour résoudre le problème ;
- **Sauvetage** :
 - ❖ sur un parcours en place le candidat accède au blessé et l'évacue en fonction des consignes données par le jury (Bien transmettre les consignes liées au site et au scénario choisi) ;
 - ❖ pour la sécurité des candidats durant l'épreuve, deux cordes de sécurité sont en place (une par technicien) et les antichutes doivent restés en place durant toute la manœuvre d'évacuation ;
- **Équipement Matelotage** :
 - ❖ durée maximum 30 minutes ;
 - ❖ il s'agit de vérifier les connaissances techniques générales ;
 - ❖ sauf demande explicite du jury (à rappeler à chaque candidat), le respect des principes de prudence dans les mises en situation virtuelles au sol ne sont pas prise en compte dans l'évaluation (nœud en bout de corde, mousqueton vissé, etc.) ;
 - ❖ tous les nœuds et amarrages de la fiche d'évaluation sont à vérifier ;
- **Équipement Mise en situation** :
 - ❖ durée maximum 30 minutes pour la partie équipement (départ premier nœud posé jusqu'en bas du fractionnement). Le temps imparti pour l'ensemble de l'exercice est de 45 min maximum ;
 - ❖ équipement d'une situation simple sur des points d'ancrage identifiés (petite main-courante de 2 ou 3 intervalles, tête de verticale et pose d'un fractionnement) ;
 - ❖ la configuration des lieux doit permettre le passage de 2 candidats en même temps pour 1 juré ;
 - ❖ les consignes sur les points d'amarrages doivent être claires et précises ; pour les points de début d'équipement de main-courante, de tête de verticale et plus particulièrement concernant le fractionnement (sur 1 ou 2 cordes - sur 1, 2 ou 3 points : notion d'irréprochabilité ou non du dernier point fractionné devant être claire dans les consignes) ;
- **Déplacement de charge** :
 - ❖ durée 40 minutes maximum ;
 - ❖ réaliser un amarrage sécurisé qui répartit correctement les efforts sur les 2 ou 3 points d'ancrage ;
 - ❖ lever et descendre une charge de 100kg avec le matériel imposé par le jury ;
 - ❖ matériel personnel autorisé : 1 descendeur et 1 bloqueur supplémentaire ;
 - ❖ Lever la charge jusqu'à consigne du jury : technique au choix du candidat ;
 - ❖ Seules exigences imposées par le jury : le transfert de charge doit se faire obligatoirement sur ½ cabestan-nœud de mule, et la descente doit se faire sur descendeur ;

Nota : en 2016 cette une épreuve devrait évoluer, mais les modalités ne sont pas encore arrêtées.

b. Minutage des épreuves CQP1 :

- **7h00 – 7h15** : Réunion d'organisation, préparation du matériel, plan d'action sur la journée.
- **7h15 – 8h30** : Équipement des ateliers.
- **8h30 – 8h45** : Accueil des stagiaires, Contrôle de l'identité et signature de la feuille de présence.
Le Président du jury présente :
 - ❖ le DPMC
 - ❖ la certification
 - ❖ l'organisation de la journée
 - ❖ le règlement intérieur, les spécificités de la certification et des épreuves
 - ❖ les membres du jury.
- **8h45 - 9H15** : Contrôle des EPI et du registre de contrôle (sauf pour les candidats présentés par un OF agréé). Présentations collectives des différents ateliers par le jury correspondant ;
- **9h15 - 9h45** : 1^{ière} épreuve « QCM » pour tous les candidats simultanément ;
- **9h45** : début des épreuves techniques sur les 5 ateliers ;
- **16h environ**: Fin des épreuves techniques, bilan avec les candidats, remplissage par les candidats des Fiches de Satisfactions ;
- **16h15 – 17h** : Correction des QCM, désinstallation des ateliers, vérification, contrôle et inventaire du matériel, rangement ;
- **17h** : Début des délibérations paritaires. Les documents de synthèses des résultats sont renseignés (papier ou fichier Excel). Le PV de jury est signé suivant les indications du DPMC ;

Attention : Ne pas oublier de signer la feuille de présence Jury ainsi que le PV de jury ; le déjeuner est pris rapidement sur le lieu même de l'examen pour ne pas terminer tard, mais le jury doit veiller à le prendre en dehors du passage d'un candidat ;

A. Déroulement type CQP2 :

La veille des épreuves :

Les deux examinateurs attachés à l'épreuve oral « Soutenance de dossier / Entretien » doivent obligatoirement lire chaque dossier et se répartir pour moitié la tâche de notation (2 jurys pour 8 à 12 dossiers)

Équipement des ateliers idem CQP1

Présentation des épreuves CQP2.

- **QCM** : 40 questions en 30 minutes :
- **Sauvetage** : intervention d'après 10 scénarios ; gestion de la victime suivant les algorithmes de la commission SECOURS ; temps de passage variable en fonction du scénario et de la configuration ;
- **Chantier d'application** : Escalade ; Équipement des accès et du poste de travail ; déplacement d'une charge ; évacuation ; 1h30 à 2 heures ;
- **Entretien et soutenance du dossier d'expérience** : 1 heure ;

Nota : il n'est pas nécessaire d'ajouter des consignes particulières, car les épreuves sont construites de telles sortes que le candidat doit réaliser une tâche sur les indications du jury.

Minutage des épreuves CQP2 :

- **La veille** : Lecture des dossiers par le collège de jurys assignés à la notation des rapports d'activité.
 - **7h00 – 7h15** : Réunion d'organisation, préparation du matériel, plan d'action sur la journée.
 - **7h15 – 8h30** : Equipement des ateliers.
 - **8h30 – 8h45** : Accueil des stagiaires, Contrôle de l'identité et signature de la feuille de présence. Présentation par le président du jury :
 - ❖ du DPMC
 - ❖ de la certification
 - ❖ de l'organisation de la journée
 - ❖ du règlement intérieur aux épreuves et à la certification
 - ❖ des membres du jury
 - **8h45 - 9h15** : 1^{ère} épreuve « QCM » pour tous les candidats simultanément.
 - **9h15 - 9h45** : Contrôle des EPI et du registre de contrôle (sauf pour les candidats présentés par un OF agréé). Présentations collectives des différents ateliers par le jury correspondant.
 - **9h45** : début des épreuves techniques et des entretiens oraux (soutenance des dossiers - Les deux jurys sont présents pendant toute la durée du face à face avec un candidat sur l'épreuve de Soutenance/Entretien)
 - **16h environ**: Fin des épreuves, bilan avec les candidats, remplissage par les candidats de la Fiche Bilan de Satisfaction.
 - **16h15 – 17h** : Correction des QCM, désinstallation des ateliers, vérification, contrôle et inventaire du matériel, rangement.
 - **17h** : Début des délibérations paritaires. Les documents de synthèses des résultats sont renseignés (papier ou fichier Excel). Le PV de jury est signé suivant les indications du DPMC.
- Attention** : Ne pas oublier de signer la feuille de présence Jury ainsi que le PV de jury.

B. Déroulement type CATC

La veille des épreuves :

Les deux examinateurs attachés à l'épreuve oral « Soutenance de dossier / Entretien » doivent obligatoirement lire chaque dossier et se répartir pour moitié la tâche de notation (2 jurys pour 8 à 12 dossiers)

Équipement des ateliers :

La mise en place des ateliers d'épreuves CATC est assurée en amont par le GRETA VIVA5 de Die ainsi que la désinstallation, la vérification, le contrôle, l'inventaire et le rangement du matériel.

Présentation des épreuves CATC.

- **QCM** : 40 questions. Il y a une seule réponse à donner à chaque question. La durée de l'épreuve est de 15 minutes.
- **Progression et Contrôle des nœuds** : pour les candidats qui ne sont pas titulaires du CQP1.
- ❖ **Sauvetage** : durée maximum 45 minutes ; sur un parcours en place le candidat accède au blessé et l'évacue en fonction des consignes données par le jury (Bien transmettre les consignes liées au site et au scénario choisi) ;
- ❖ **Mise en situation globale** : Escalade ; Équipement des accès et du poste de travail ; déplacement d'une charge ; évacuation ; durée 1 heure ;

Minutage des épreuves du CATC :

- **La veille** : Lecture des dossiers par le collège de jurys assignés à la notation des rapports d'activité.
- **8h00** : Accueil des stagiaires par le président du jury, Contrôle de l'identité et signature de la feuille de présence. Présentation:
 - ❖ de l'organisation de la journée
 - ❖ du règlement intérieur aux épreuves et à la certification
 - ❖ des membres du jury.
- **8h10** : Contrôle des EPI et du registre de contrôle.
Epreuve « QCRM » pour tous les candidats.
- **8h45** : Début des épreuves
 - Soutenance du rapport et entretien en salle** (45 mn par candidat) - Les deux jurys sont présents pendant toute la durée du face à face avec un candidat.
 - Ateliers cordes** : les épreuves techniques sont traitées suivant le planning établi, le matériel pour les épreuves est fourni par le Greta.
- **12h30 – 13h30** : Selon le bon déroulement des épreuves, **Pause déjeuner**.
- **18h environ**: Fin des épreuves,
- **18h30** : Début des délibérations des jurys.
-

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES À RAPPELER LORS DE L'ACCUEIL DES CANDIDATS

8.1 PRÉSENTATION DU DPMC

Le DPMC est une association loi 1901 créé par les partenaires sociaux de la filière cordiste française (SCAPHCO CFTD et SFETH) pour :

- gérer et promouvoir les certifications ;
- définir les exigences de chaque niveau de certification ;
- donner des directives et veiller à la qualité des formations dispensées par les OF Cordistes ;
- former les examinateurs ;
- veiller à l'évolution du matériel, de la réglementation et des pratiques ;
- mais également promouvoir le métier et l'image professionnelle du cordiste ;

Le DPMC a la responsabilité d'évaluer les capacités d'un candidat à satisfaire les critères de compétences définies avec le SFETH (Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur) pour le dispositif CQP et le GRETA VIVA5 pour le CATC.

Le DPMC et le SFETH sont membres fondateurs du Comité Européen ECRA (European Committee for Rope Access) qui œuvre pour la reconnaissance des certifications nationales et la création d'une certification européenne.

8.2 PRÉSENTATION DU JURY

Le jury est paritaire, il est composé de représentants des entreprises et de représentants des salariés.

Sur chaque session le DPMC s'assure de la complémentarité des jurys pour que toutes les compétences soient réunies.

8.3 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU JURY ET DU PRÉSIDENT DE JURY

Les membres de Jury sont mandatés par le DPMC et représentent la branche professionnelle.

À ce titre ils n'interviennent pas au nom des entreprises ou des organismes de formation, ni en leur qualité propre. Chaque jury se présente en tant que tel, et annonce :

- son identité (nom, prénom) ;
- son statut professionnel (salarié, indépendant, représentant de la branche patronal, formateur, technicien cordiste,...) ;
- son expérience professionnel succincte (Nombre d'année dans la profession et expérience en tant que jury : une présentation détaillée de son Curriculum Vitae n'est pas nécessaire) ;
- l'atelier sur lequel il sera présent sur la journée d'épreuve ;

Le Président de Jury est présenté en tant que tel en indiquant aux candidats son rôle de référent sur la session d'examen, à ce titre, ils peuvent, en cas de problème durant la journée s'adresser à lui.

8.4 PRÉSENTATION DU SITE

Le site d'organisation des épreuves doit être présenté aux candidats : les zones d'épreuves, la zone d'isolement, les règles générales et particulières ainsi que toutes les exigences liées au lieu.

En effet, le lieu d'organisation fait l'objet soit :

- d'une convention avec l'Organisme de Formation si les épreuves se déroulent sur un des sites de l'OF ;
- d'un Plan de Prévention, établis et transmis, avec le dossier d'examen, au Président de Jury, en cas d'organisation sur un site public ;
- Si besoin, une trousse à pharmacie de premier soin est disponible sur le lieu d'examen.

8.5 CONSIGNES GÉNÉRALES À TRANSMETTRE

- Les candidats se rendent totalement disponibles sur la plage horaire de l'examen, c'est à dire de 8h00 à la fin des épreuves (environ 18h00).
- Aucune réponse ni commentaire ne sera donné pendant le déroulement des épreuves et à l'issue de la journée d'épreuves. Les fautes éliminatoires ne sont pas commentées pour ne pas déstabiliser le candidat ; seulement dans le dispositif CQP, le jury fait constater au candidat une situation dégradée.
- Les candidats restent dans la zone d'accueil et d'isolement défini par les membres du jury, afin de pouvoir être appelés à tout moment pour passer les épreuves.
- Les règles de bonnes pratiques sont applicables du début à la fin de la journée, y compris en dehors des épreuves.
- Les consignes particulières sur le déroulement des épreuves sont à respecter. Un candidat qui enfreindrait les consignes peut être sanctionné (observation non autorisée d'une des épreuves, non-respect de la zone d'isolement, etc.).
- Le candidat doit se présenter dans une tenue propre et adaptée au travail.
- Le port des chaussures de sécurité ou de montagne (sauf consignes particulières sur certains sites) est rappelé.
- Le port du casque est obligatoire, attaché correctement en permanence dans les zones d'évolution.
- Le port du harnais ajusté correctement dès qu'il est porté même en dehors des épreuves.
- Les règles de bonnes pratiques sur cordes sont évaluées tout au long de la journée même en dehors des épreuves.
- Il est interdit de fumer sur les lieux d'épreuves en dehors des zones autorisées.
- Toute suspicion de prise d'alcool ou de stupéfiant entraîne l'exclusion immédiate de la certification.

8.6 PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

Le déroulement de la journée (timing, exigence, organisation,...) doit être présenté aux candidats, ainsi que toutes les informations particulières liées à la journée d'épreuves.

En situation normale d'examen, se reporter au Chapitre 4 du présent document.

8.7 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le « Règlement Intérieur des Épreuves de certification » définit les règles de fonctionnement et obligations de chaque partie (membres du jury, candidats, observateurs extérieurs). Il s'applique à toutes personnes présentes sur le site des épreuves, pendant la durée de la certification.

L'inscription à l'examen vaut adhésion au présent règlement intérieur

Extraits du Règlement Intérieur à rappeler aux candidats lors de la présentation d'accueil :

I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1° Respect des horaires :

Retard : Les candidats respecteront les horaires transmis lors de la convocation. Tout retard devra être justifié auprès du Président du jury.

Absence : Les absences devront être justifiées par écrit auprès du Président du jury ou directement auprès du DPMC, et seront, ensuite, communiquées aux organismes financeurs (seuls les certificats d'arrêt de travail seront considérés comme justificatifs valables).

2° Locaux et services mis à disposition des stagiaires :

Salles : N'utiliser que les salles et emplacements désignés par les membres du jury, lors de la présentation d'accueil, et selon les usages indiqués.

Restauration, parking : Se conformer aux règles énoncées par la Président du Jury lors de la présentation d'accueil.

II- RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET RESPECT D'AUTRUI

Si les épreuves se déroulent dans un établissement de formation ou un établissement privé (Par exemple, salle d'escalade), les candidats se conformeront au règlement intérieur de l'établissement.

Si l'examen se déroule en entreprise, les candidats se conformeront au règlement intérieur de l'entreprise.

Si l'examen se déroule en milieu naturel, les candidats devront respecter les consignes particulières au site transmises lors de la présentation d'accueil. Entre autres ... : manger, fumer dans mes zones réservées à cette usage ; utiliser de l'eau et des lingettes pour se laver les mains ; utiliser exclusivement la zone désignée pour les toilettes ; gérer ses déchets et plus généralement respecter l'environnement ; etc. ;

1° En termes d'hygiène :

S'interdire l'introduction et la consommation d'alcool ou autres produits dangereux et proscriptions, sur le lieu des épreuves.

2° En termes de sécurité :

Les candidats devront :

- Respecter les consignes et le matériel de sécurité incendie.
- S'interdire la consommation de tabac dans les locaux du centre (si épreuves en intérieur)
(Cf. Décret n° 2006-1386 du 15.11.06 Circulaire n° 2006- 196 du 29.11.2006).
- S'interdire d'introduire dans le centre d'examen toute personne étrangère sauf accord préalable du Président du jury. (NB - Les animaux ne sont pas admis).
- S'interdire l'utilisation des téléphones portables pendant les temps d'épreuves.
- Tout accident, même bénin, survenu durant la durée des épreuves ou au cours du trajet, doit être porté à la connaissance du Président du jury.

3° En termes de respect d'autrui :

Le candidat se doit de respecter les principes de laïcité excluant toute propagande politique, idéologique ou religieuse durant la durée des épreuves.

Toutefois, les valeurs universelles liées aux droits de l'homme et à la démocratie sont encouragées et défendues, ainsi que le devoir de tolérance et le respect d'autrui dans sa personnalité, ses origines et ses convictions.

III- RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

Le non-respect d'une obligation légale ou réglementaire du règlement intérieur, ou en cas de comportement fautif du candidat, ce dernier s'expose à l'exclusion définitive des épreuves de certification.

LISTE DES FAUTES

Les fautes répertoriées ne sont que des critères ou des indicateurs qu'il faut relier à une compétence opérationnelle et aux conditions de réalisation d'un exercice.

9.1 RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

9.1.1 NON-RESPECT DES 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

9.1.2 DÉFAUT DE PORT D' EPI

- Chaussures et vêtements de travail inadaptés ;
- Matériel non conforme aux recommandations professionnelles et /ou réglementaires ;
- Défaut d'enregistrement ou de présentation du registre des E.P.I. ;

9.1.3 UTILISATION DU MATÉRIEL EN DEHORS DES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT (NOTICE D'UTILISATION)

9.1.4 NON-RESPECT DES CONSIGNES GÉNÉRALES ET CELLES SPÉCIFIQUES DE L'EXERCICE À RÉALISER

- Non-respect des consignes données par le jury particulièrement sur :
 - . la sécurité ;
 - . l'organisation et le déroulement des épreuves ;
 - . les règles d'hygiène générales et spécifiques au site d'examen ;
- Non-respect de l'attitude professionnelle attendue lors de l'examen même en dehors des épreuves ;
- Non-respect du confinement en zone d'isolement ;
- Non prise en compte des consignes données par le jury pour la réalisation d'une tâche ;

9.1.5 DISCONVENANCE AVEC L'ATTITUDE PROFESSIONNELLE ATTENDUE :

- Ne pas se présenter devant le jury avec une tenue propre et adaptée ;
- Ne pas porter et attacher son casque correctement dans les zones d'évolution et le périmètre de l'examen ;
- Ne pas avoir de retenue dans ses propos envers les jurys, le DPMC, l'organisme de formation, les autres candidats, etc. ;
- Ne pas porter et ajuster son harnais correctement sur les épreuves et dans le périmètre de l'examen ;
- Ne pas prendre soin du matériel individuel et collectif ;
- Fumer, manger et téléphoner en dehors des zones prévues à cet usage (aire d'attente) ;
- Ne pas tenir compte de son impact environnemental sur le lieu d'examen, gestion des déchets, bruit, etc. ;
- être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant ;

Nota : sur le lieu d'examen et les épreuves les candidats doivent en permanence respecter les règles comportementales professionnelles et les consignes particulières inhérentes à l'organisation de la session. Les fautes ci-dessus sont potentiellement imputables même en dehors des exercices.

9.2 PROGRESSION - ÉQUIPEMENT - SAUVETAGE

9.2.1 TOUTES LES SITUATIONS DE RISQUE DE CHUTE RÉSIDUEL OÙ LA FORCE DE CHOC SERAIT POTENTIELLEMENT SUPÉRIEURE À 600 DAN SUR L'UN DES DEUX SYSTÈMES

- S'exposer à un Facteur de Chute supérieur à 0,3 connecté à une cordes semi-statique ;
- Se longer dans la grande ganse d'un nœud double ;
- Se longer dans une ganse de nœud d'une longueur supérieure à celle de la longe ;
- Se longer sur le point d'ancrage haut d'un double nœud ou d'un amarrage de tête ;
- Se positionner sans équipement adapté à un Facteur de Chute inapproprié à la situation en présence d'un risque résiduel de chute libre :
 - . Évolution sur une main courante corde ou ligne de vie provisoire (câble, sangle) ;
 - . Positionnement en facteur sur un bloqueur connecté sur une corde ;
 - . Connexion en facteur à une ancre structurelle, élingue, anneau de sangle, câble ;
 - . Progression en facteur de chute supérieur à 2 avec une longe absorbeur CE.EN.355 ;

9.2.2 TOUTES LES SITUATIONS DE RISQUE DE CHUTE OÙ LE TIRANT D'AIR RÉSIDUEL N'EST PAS GÉRÉ SUR L'UN DES DEUX SYSTÈMES

- Exposition à un risque de chute libre verticale ou pendulaire sous un titrant d'air insuffisant sur le système de progression et/ou le système antichute ;

9.2.3 MAUVAISE GESTION DES FROTTEMENTS TEXTILE SUR TEXTILE

- Corde/corde ; corde/longe ; longe/longe ; etc. ;

9.2.4 LE CANDIDAT N'EST PAS EN MESURE DE TERMINER L'EXERCICE SUITE À LA PERTE DE MATÉRIEL

- Méconnaissance des techniques de substitution ;
- Les techniques de substitution ne sont pas utilisées dans les règles de l'art ou adaptées à la situation ;

9.2.5 INTERVENTION D'UN MEMBRE DE JURY POUR RAISON DE SÉCURITÉ

9.2.6 MAUVAISE GESTION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ ET DE L'ANTICHUTE MOBILE

- Être connecté à l'antichute mobile avec la longe de maintien
- Mal neutraliser des frottements qui rendraient potentiellement dangereux une remontée sur cette corde de sécurité
- Être désolidarisé de la corde de sécurité

Tolérance d'usage : pour déplacer l'antichute mobile d'une corde à une autre ou passer un fractionnement (sauf consignes particulières inhérentes à un exercice), sur des phases ponctuelles statiques le candidat assujettit en maintien sur chacun des deux systèmes séparément (progression et antichute) est considéré en sécurité à condition d'avoir ses deux cordes accessibles, imperdables et d'être en mesure d'y connecter instantanément son antichute mobile.

- Mal gérer la corde de sécurité et l'antichute
 - . La corde de sécurité génère un risque de pendule dangereux en cas d'une défaillance sur le système de progression
 - . Mauvaise circulation de l'antichute sur la corde

Tolérance d'usage : Si la connexion du système antichute en sternal (ou dorsal) complexifie la manœuvre ou pose des problèmes d'ergonomie, sur les changements de cordes le cordiste peut utiliser les techniques d'assujettissement à l'aide des longes de maintien pour se sécuriser sur la corde de sécurité. Uniquement dans ce contexte sur des phases statiques ponctuelles, un appareil de progression ou un nœud connecté au harnais peut remplacer un antichute mobile sur la corde de sécurité.

De même, lors de la progression de plain-pied sur les mains-courantes ou lignes de vies provisoires, lorsque le risque de chute libre est nul, le système antichute (ou de maintien) devient système de retenue à la chute et le candidat peut se déplacer uniquement avec ses longes de maintien connectées sur la corde en place.

9.2.7 MAUVAISE GESTION DU SYSTÈME DE PROGRESSION /MAINTIEN

ÊTRE DÉSOLIDARISÉ DE LA CORDE DE PROGRESSION

- De plain-pied sur une surface d'appui stable lorsque le tirant d'air horizontal et vertical du système antichute génère un risque potentiel de chute ou de pendule important voire dangereux
- En suspension même avec des appuis de pied et le système antichute bien géré

Tolérance d'usage : sauf consignes particulières inhérentes à un exercice, sur des phases ponctuelles statiques le candidat assujettit même en maintien sur chacun des deux systèmes séparément (progression et antichute) est considéré en sécurité à condition d'avoir ses deux cordes accessibles, imperdables et d'être en mesure d'y connecter instantanément ses appareils de progression.

ÊTRE LONGÉ UNIQUEMENT À UN SEUL ANNEAU DE SANGLE NON SOLIDAIRE DE LA CORDE

- Exception pour la progression en technique d'escalade artificielle où le cordiste en tension sur une sangle doit être sécurisé par au minimum deux points d'ancrage au-dessous de lui lorsque le tirant d'air est acceptable ;

ÊTRE LONGÉ DANS L'INTERVALLE LIBRE D'UN AMARRAGE DOUBLE

ÊTRE LONGÉ DANS LE DERNIER INTERVALLE LIBRE D'UNE MAIN-COURANTE LORSQUE L'AMARRAGE N'EST PAS DOUBLÉ À L'EXTRÉMITÉ

Tolérance d'usage : il est possible de se longer dans un intervalle non doublé aux extrémités d'une main-courante s'il y a une continuité de l'équipement en amont avec la corde arrivant du dessus. Il faut cependant que les frottements de la corde soient gérés et que le tirant d'air soit suffisant en cas de rupture de l'ancrage.

ÊTRE LONGÉ SUR UN POINT D'AMARRAGE INTERMÉDIAIRE NON SOLIDAIRE DE LA CORDE

Nota : il est possible de se longer dans une déviation pour le confort à condition de rester sur ses appareils de progression ;

ÊTRE LONGÉ SUR LE DERNIER ANCRAGE D'UN AMARRAGE DOUBLE À L'EXTRÉMITÉ D'UNE MAIN-COURANTE LORSQUE LA DISTANCE ENTRE LES DEUX DERNIERS ANCRAGES EST SUPÉRIEURE À UNE LONGUEUR DE BRAS (+/- 80 CM) ET/OU QUE LA CORDE RELIANT LES DEUX ANCRAGES NE SOIT PAS TENDUE

ÊTRE LONGÉ DANS LE COL DE CYGNE D'UN FRACTIONNEMENT ÉQUIPÉ SUR UN AMARRAGE NON DOUBLÉ OU SURDIMENSIONNÉ

MAUVAISE UTILISATION DE LA POIGNÉE OU DU BLOQUEUR DE POING SUR « MAIN COURANTE » ET CORDE OBLIQUE

Ex. : Bloqueur non coiffé ou non chaussé avec le mousqueton de longe ;

SE RETROUVER UNIQUEMENT SUR UN BLOQUEUR DE POING OU VENTRAL

- En progression
- L'action est involontaire

Tolérance d'usage : *Sur des actions courtes et ponctuelles en suspension statique, un cordiste est en sécurité sur la corde de progression avec un seul bloqueur correctement utilisé s'il montre qu'il gère son système antichute et qu'il a analysé l'amarrage sous lequel il est directement en tension (qualité des ancrages et longueur de corde disponible). Ex. : en tension sur une poignée longée correctement chaussée (guidée) ou coiffée avec le mousqueton auto de la longe ; technique poignée coiffée avec longe courte pour franchir un nœud à la descente ; en suspension plein vide uniquement sur son bloqueur de poitrine sous un amarrage doublé ou surdimensionné (avec les bloqueurs de poitrine actuels, il faut obligatoirement être en tension complète sur la corde pour s'affranchir de l'usage d'un 2ème bloqueur ou d'une sécurisation complémentaire) ;*

Tolérance d'usage en situation de plan incliné : *le cordiste peut à l'aide d'un seul bloqueur progresser en marchant sur une surface d'appui stable s'il gère correctement son antichute mobile et sa corde de sécurité.*

MAUVAISE UTILISATION DU DESCENDEUR

- Corde passée à l'envers dans le descendeur
- Clé rapide sur le descendeur D09 ou non-verrouillage des autres modèles en poste fixe ou à l'arrêt
- « Vertaco », sauf lorsque le candidat est en mesure de justifier son usage avec un mousqueton adapté et correctement placé au pontet du harnais, etc.
- Sécuriser un passage à l'aide d'un descendeur sans faire la clé de sécurité ou sans le verrouiller (sauf situation particulière justifiée) ;

LÂCHER LA CORDE DU DESCENDEUR SANS FAIRE LA CLÉ DE SÉCURITÉ OU LE VERROUILLER

- Lorsque le risque d'une glissade ou d'une chute potentielle serait de plus d'un mètre
- En toute circonstance avec un poids en charge (coéquipier, matériel, etc.)
- Au poste de travail

Tolérance d'usage : *juste au-dessus d'un col de cygne de fractionnement ou d'un nœud sur la corde ; utilisation du descendeur en balancier pour transférer le poids d'une corde en charge sur un autre dispositif en place ; tension de Tyrolienne ;*

Tolérance d'usage en situation de plan incliné :

- Sur un plan faiblement incliné lorsque **le risque d'une chute résiduelle en bas de pente est nul**, le cordiste peut progresser ou se positionner au travail à l'aide d'une seule corde. Cependant, l'analyse des risques doit démontrer qu'une glissade potentielle de l'intervenant serait sans conséquence pour lui et les tiers.
- En présence au bas d'un plan incliné d'une protection collective prévue pour enrayer une chute potentielle après une glissade (sans conséquence pour lui et les tiers), le cordiste peut s'affranchir de sa corde de sécurité et progresser ou se positionner au travail à l'aide d'une seule corde.

9.3 SAUVETAGE

9.3.1 MAL GÉRER L'ALERTE AU SECOURS

- Oublier de passer d'alerte ou la passer (la faire passer) après l'intervention
- Intervenir sans prendre en compte les recommandations de la commission technique Sauvetage

9.3.2 SE DÉSOLIDARISER DE LA CORDE DE PROGRESSION OU DE SÉCURITÉ AVANT DE SE LONGER À LA VICTIME

9.3.3 SE DÉSOLIDARISER DE LA VICTIME

- En suspension, oublier de rétablir les deux fonctions antichute et progression (ou de maintien) pour lui et/ou la victime

9.3.4 NE PAS TENIR COMPTE DE L'ÉTAT DE LA VICTIME

- Prendre en charge une victime sur cordes sans gérer son état et les risques liés à l'intervention
- Ne pas adapter les postures de suspension d'un blessé en corrélation avec les travaux de la commission technique Sauvetage en fonction de son état et la complexité de l'évacuation

9.3.5 MAL UTILISER UN DESCENDEUR LORS DE L'ÉVACUATION

- Clé rapide sur le D09 ou non-verrouillage des autres modèles en poste fixe ou à l'arrêt
- « Vertaco », sauf lorsque le candidat est en mesure de justifier son usage avec un mousqueton adapté et correctement placé au pontet du harnais, etc.
- Suivant les recommandations du fabricant, ne pas utiliser un frein supplémentaire au descendeur avec le blessé en charge
- Mauvaise connexion du mousqueton de freinage supplémentaire (porte matériel,...)

9.3.6 LÂCHER LA CORDE DU DESCENDEUR SANS FAIRE LA CLÉ DE SÉCURITÉ OU LE VERROUILLER

- En toute circonstance avec la victime en charge

Tolérance d'usage : au-dessus d'un nœud ou d'un fractionnement lorsque l'action est volontaire et justifiée.

9.3.7 UTILISER UN POINT D'AMARRAGE INTERMÉDIAIRE NON SOLIDAIRE DE L'UNE DES DEUX CORDES

- Se longer sur un amarrage non doublé ou surdimensionné pour remplacer l'assujettissement à l'un des deux systèmes, antichute ou progression
- Longer provisoirement la victime sur un amarrage non doublé ou surdimensionné pour remplacer l'assujettissement à l'un des deux systèmes, antichute ou progression

Tolérance d'usage : sécuriser une victime allongée sur une aire d'attente plane qui ne l'expose pas à un risque de chute.

9.4 ÉQUIPEMENT

9.4.1 NŒUD MAL RÉALISÉ CRÉANT UN POTENTIEL DE DANGEROUSITÉ

- Mauvaise réalisation
- Nœud non référencé

9.4.2 MAUVAISE UTILISATION DES CONNECTEURS CRÉANT UN POTENTIEL DE DANGEROUSITÉ

- Connecteurs non vissés ou verrouillés
- Type et matière (zircal/acier) des connecteurs inadaptés à l'utilisation envisagée
- Connecteur laissé en porte à faux

9.4.3 PLACER SANS PROTECTION DES CORDES OU DES SANGLES EN TENSION DIRECTEMENT SUR UN ANGLE VIF

- Plaquette de connexion
- Pièce métallique anguleuse se substituant à un connecteur
- Arête métallique tranchante d'une structure anguleuse agressive

Tolérance d'usage : Corde et sangle fusible

9.4.4 MAUVAISE GESTION DES FROTTEMENTS DE CORDES

- Les frottements importants visibles et prévisibles sur une mise en tension ou un pendule sont mal gérés sur la corde de progression et/ou la corde de Sécurité
- Placer 2 cordes dans le même protège-corde

9.4.5 ABSENCE DE NŒUD D'ARRÊT AUX EXTRÉMITÉS DES CORDES

Nota : La « poupée » d'une corde lovée n'est pas un nœud d'arrêt ; toutes les extrémités de cordes sont concernées (brin mort de plus de 50 cm, corde de levage, corde conditionnée en sac, corde dynamique...);

9.4.6 MANQUE DE RIGUEUR DANS LA CONFECTION DU NŒUD D'ARRÊT EN BOUT DE CORDE

- Nœud d'Arrêt mal serré
- Nœud d'Arrêt mal serré à moins de 50 cm de l'extrémité de la corde

9.4.7 CONDUIRE L'ÉQUIPEMENT SUR UNE CORDE POTENTIELLEMENT À RISQUES

- Conduire l'équipement ou laisser en place une corde abîmée ou en appui sur un frottement dangereux mal neutralisé
- Équiper le départ ou une tête de verticale de l'une des deux cordes sur un amarrage non doublé ou surdimensionné, etc.
- Équiper l'une des deux cordes sur un amarrage non doublé ou surdimensionné aux extrémités de main courante et changements de direction importants (déviation & fractionnement)
- Équiper un amarrage doublé sur deux ancrages anormalement espacé (fin de mains-courantes, amarrage de tête, etc.)

9.4.8 ABOUTER DEUX CORDES PAR UN CONNECTEUR SANS LES RELIER ENTRE ELLES PAR UN NŒUD DE JONCTION

9.4.9 ROMPRE LA CONTINUITÉ DE LA PROGRESSION ET DU CHEMINEMENT DES CORDES SUR UN MÊME ÉQUIPEMENT

- Équiper des cordes non reliées entre elles, entre 2 mains-courantes au même niveau ou sur l'enchaînement de rappels

9.4.10 MANQUE DE LISIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT EN PLACE

- L'équipement en place est propice à confusions et crée une source de danger(s) résiduel(s) pour le candidat, un autre Cordiste ou un tiers

9.4.11 MAUVAISE PRISE EN COMPTE DU TIRANT D'AIR DES DEUX SYSTÈMES DANS LA CONDUITE DE L'ÉQUIPEMENT

9.5 DÉPLACEMENT DE CHARGE

9.5.1 RÉALISER UN AMARRAGE DE MANUTENTION NON CONFORME AUX PRINCIPES D'ÉQUIPEMENT CORDISTE

- L'amarrage irréprochable ne garantit pas la sécurité du dispositif de manutention de la charge
- Les sangles du répartiteur de charge ne sont pas toutes en tension
- La rupture éventuelle d'un des éléments de l'amarrage irréprochable risquerait de provoquer la chute de la charge
- Le mousqueton primaire n'est pas verrouillé
- Les mousquetons de l'amarrage ne travaillent pas correctement (dans le bon axe, en porte-à-faux)

9.5.2 MAL GÉRER LE DÉPLACEMENT DE LA CHARGE

- La charge fait une chute libre
- La charge glisse sur plus de 20 cm
- La charge est en tension sur un amarrage non doublé ou surdimensionné
- La charge n'est pas sécurisée par un dispositif fiable

9.5.3 OUBLIER LE NŒUD D'ARRÊT À L'EXTRÉMITÉ LIBRE DE LA CORDE DE MANUTENTION

***Tolérance d'usage :** le nœud d'arrêt sur la corde de manutention doit être réalisé avant toutes les opérations pour lever, déplacer ou descendre une charge. Dans le cas d'enchaînement d'opérations, il peut être confectionné juste avant la descente de la charge, mais l'opérateur doit montrer que son action est volontaire et préméditée.*

9.5.4 RÉALISER TOUTE MANŒUVRE QUI RENDRAIT DIRECTEMENT LE CORDISTE SOLIDAIRE DE LA CHARGE SANS SYSTÈME DE RETENUE INTERMÉDIAIRE (BLOQUEUR, POULIE/BLOQUEUR, AUTOBLOQUANT, ETC.)

9.5.5 DESCENDRE LA CHARGE AVEC LE SYSTÈME DE DESCENTE SUR LE CORDISTE

9.5.6 DESCENDRE LA CHARGE SUR UN SYSTÈME DE DESCENTE NON SÉCURISÉ

- Descente sur 1/2 cabestan sans autobloquant
- Descente à l'aide d'un descendeur dépourvu d'un système de blocage automatique

9.5.7 DESCENDRE LA CHARGE À L'AIDE D'UNE CORDE ANNEXE CONNECTÉE À LA CORDE DE MANUTENTION PAR UN BLOQUEUR

9.5.8 OUBLIER DE VISSER SYSTÉMATIQUEMENT LES MOUSQUETONS EN CHARGE

9.5.9 OUBLIER DE VISSER LE MOUSQUETON UTILISÉ POUR RÉALISER UN NŒUD DE DEMI-CABESTAN

9.5.10 UTILISER UN TYPE DE MOUSQUETON INADAPTÉ À L'UTILISATION ENVISAGÉE

9.6 RÉCHAPPE

9.6.1 EN PROGRESSION UTILISER UNE TECHNIQUE DE SUBSTITUTION AU SYSTÈME DE PROGRESSION ET S'AFFRANCHIR DU SYSTÈME ANTICHUTE

9.6.2 UTILISER DU MATÉRIEL OU UNE TECHNIQUE INADAPTÉ

- Type de connecteur, type et taille de la cordelette de l'autobloquant, etc.
- Positionnement de la corde dans le mauvais sens dans le mousqueton du 1/2 cabestan
- Descente à l'aide d'un dispositif de substitution dépourvu d'un système autobloquant d'autoassurance
- Progression sur un seul autobloquant
- Utilisation sur un RBB (Rappel sur Brin Bloqué) d'un seul connecteur (sauf cas particulier sur justification) ;
- Laisser en place un RBB sans neutraliser le brin de rappel

AIDE À LA PRISE DE DÉCISION EN DÉLIBÉRATIONS

L'acte d'évaluation n'est pas facile et peu de personnes aiment être évaluées, ce qui peut provoquer des comportements « non professionnels » ou bloquants chez le candidat. Cela ne signifie pas obligatoirement que la personne n'est pas capable d'assurer sa fonction au travail et ce paramètre doit constituer un point de vigilance de la part du jury en délibération sur des certifications professionnelles.

Souvent les difficultés à prendre une décision émanent de l'examineur, lui-même en difficulté sur l'atelier en face à face entre professionnels. Pour pallier à cela, sur les épreuves l'examineur enregistre des informations sur les indicateurs des critères d'évaluation et en délibération il les expose à l'ensemble du jury paritaire qui débat avant de prendre une décision collégiale.

10.1 DÉLIBÉRATION DU JURY

Le jury est paritaire, il est composé de représentants des entreprises et de représentants des salariés. À l'issue des épreuves, le jury se réunit pour délibérer où chaque jury responsable d'un atelier soumet son évaluation au collège. L'appréciation est délivrée collégalement pour chaque épreuve, cela permet de mesurer précisément le degré des fautes répertoriées et le niveau des compétences avérées.

Outre la maîtrise des techniques, la rapidité et le nombre de fautes, le jury évalue l'aisance, la pertinence des choix techniques, la résistance physique, les facultés d'adaptation et de gestion des aléas.

10.2 ÉVALUATION DES CRITÈRES AVEC LES INDICATEURS DE RÉUSSITE :

Chaque critère est évalué : TRÈS BON, BON, MOYEN, FAIBLE OU INSUFFISANT / FAUTE GRAVE.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	TB	B	M	F	Ins	FG
-----------------------	----	---	---	---	-----	----

A. Règles des 3 :

Lorsqu'un candidat se reprend par 3 fois pour réaliser un geste technique ou une manœuvre, son niveau de maîtrise est jugé « Insuffisant ». S'il lui faut plus de 3 fois **il ne maîtrise pas ce qu'il fait et cela peut être considéré comme une « Faute Grave »**.

FAUTE GRAVE : c'est la faute éliminatoire, quelle que soit la raison. Toutes les fautes sont potentiellement « Graves », c'est à l'appréciation du jury suivant la configuration et le contexte de l'exercice : manque de maîtrise dû à un sentiment d'hyper compétence ou d'un niveau technique général très faible ; se reprendre plus de 3 fois pour réaliser un geste technique de base ou une manœuvre simple ; perte d'autonomie ou de contrôle de soi-même ; ne pas être en mesure d'identifier un danger immédiat ou un équipement potentiellement dangereux ; ne plus être en mesure de finir l'exercice ; lenteur excessive ; comportement sécuritaire inadapté ou ne correspondant pas à l'image professionnelle recherchée ; non-respect des consignes de sécurité ;

B. Méthode « A5A » :

INSUFFISANT : Abîme les techniques et les savoirs, exemples : 1 faute non éliminatoire ; manque d'autonomie ; perdre le contrôle de soi-même tout en finissant la manœuvre ; manque d'anticipation ; recommencer 3 fois un geste technique ou une manœuvre ; répéter les gestes techniques sans les comprendre ou les parasiter par des gestes inutiles ; utiliser une technique inadaptée à la situation mais sans faute de sécurité ; lenteur ; etc. ;

FAIBLE : Altère les techniques et les savoirs, exemples : manque d'autonomie ; refait 2 fois la même opération avant d'obtenir un résultat probant (nœud, technique, question en entretien, ...) ; lenteur ; répétition de gestes parasites ; application de gestes techniques sans comprendre leurs finalités ; etc.....

MOYEN : Applique les techniques et les savoirs sans commettre de fautes, mais sans aisance, fluidité, rapidité et les gestes techniques ne sont pas parasités.

BON : Adapte les techniques et les savoirs sans commettre de faute : Bonne maîtrise et utilisation des techniques ; compréhension des situations permettant de gérer rapidement les aléas du chantier ; utilisation des savoirs dans la réalisation des tâches à réaliser ; autonomie ; aisance et rapidité ; être capable de justifier ses choix dans un langage professionnel ;

TRÈS BON : Améliore les techniques et les savoirs sans commettre de faute : anticiper l'usage des techniques dans la réalisation des tâches ; adapter les techniques et savoirs pour apporter une réponse pertinente à un problème ; parfaite maîtrise des techniques ; bonne aisance, fluidité et rapidité dans l'exécution des gestes techniques ; contrôle de soi et être capable de justifier clairement ses choix et de communiquer des informations à sa hiérarchie et ses coéquipiers ;

Nota : cette méthode est une aide à la prise de décision et peut s'appliquer au système de notation du CATC.

10.3 ÉVALUATION DES ÉPREUVES DANS LE DISPOSITIF CQP :

A. Évaluation des Épreuves :

Chaque épreuve doit être évaluée :

BON ; MOYEN ; INSUFFISANT ; NON VALIDÉ ;

Nota : « **FÉLICITATIONS DU JURY** » n'est officiellement pas retenu comme niveau dans les référentiels déposés à la CPNE, mais cela nous semblait important de l'ajouter pour valoriser le haut niveau de compétences.

B. Transcription des Critères dans l'Évaluation des Épreuves

Pour définir le niveau d'évaluation finale de chaque épreuve, il faut retranscrire les mesures des différents CRITÈRES des compétences clefs de l'exercice.

- L'Épreuve est évaluée « **FÉLICITATIONS DU JURY** » avec : aucune faute ; tous les critères évalués sont au minimum « **Bon** » et 50% sont « **Très Bon** » ;
- L'Épreuve est évaluée **BON** avec : aucune faute et aucun critère évalué Faible ou Insuffisant ; moins de 3 critères évalués « **Moyen** » ;
- L'Épreuve est évaluée **MOYEN** avec : une ou deux fautes suivant le contexte ; majorité des compétences clefs évaluées « **Moyen** » sans « Insuffisant » ; maximum 1/3 des critères évalués

« **Faible** » sans « Insuffisant » ; le barème du temps de passage en fonction des exigences spécifiques à l'épreuve et à la configuration de l'atelier ;

- **L'Épreuve est évaluée INSUFFISANT** avec : 2 ou 3 fautes ; 3 critères évalués « **Insuffisant** » (une faute entraîne automatiquement un « Insuffisant » sur 1 ou plusieurs critères) ; lenteur en fonction des exigences spécifiques à l'épreuve et à la configuration de l'atelier ; manque général de maîtrise des techniques et des savoirs, plus 1/3 des critères évalués « **Faible** » ; comportement inadapté ; non-respect des consignes générales ;
- **L'Épreuve est évaluée NON VALIDÉ** avec : une faute estimée « Grave » sur l'un des critères de l'atelier ; plus de 3 fautes ; plus de 3 critères évalués « Insuffisant » (ou + à l'appréciation du jury) ; le candidat termine l'exercice avec l'aide du jury ; le candidat ne termine pas l'exercice ; dépassement du temps imparti sauf s'il y a eu défaillance du matériel ou évènement imprévu ; non-respect des consignes de sécurité ;

Nota : pour les détails sur les modalités d'évaluation, les exigences techniques des critères d'évaluation et le temps imparti pour les épreuves se reporter aux modalités des référentiels de certifications. Pour l'utilisation des critères d'évaluation dans le processus d'évaluation des épreuves, se reporter aux annexes ;

C. Transcription des Résultats des Épreuves dans l'évaluation Finale des CQP

Rappel : ce n'est pas le jury de l'épreuve qui valide ou invalide, mais le collège présent. Il est donc important de participer activement à la délibération, c'est-à-dire d'exposer aux membres du jury chaque situation pour en mesurer le niveau de maîtrise avant de prendre une décision.

Résultats du CQP		Évaluation des Epreuves		
ADMIS	NON ADMIS	NON VALIDE	INSUFFISANT	1 épreuve « Non Validé » ou 2 « Insuffisants »
Rattraper après délibération		NON VALIDE	À l'appréciation du Jury : 1 épreuve « Non Validé » lorsque toutes les autres épreuves sont évaluées « Bon »	
FAIBLE		MOYEN BON	INSUFFISANT	1 épreuve « Insuffisant »
MOYEN		MOYEN	MOYEN BON	Au moins 1 épreuve « Moyen »
BON		BON	BON	Toutes les épreuves « Bon »
Félicitations du Jury		Félicitations du Jury	BON	Toutes les épreuves « Bon » et 50% « Très Bon »

D. Cas particulier du Rattrapage

Le rattrapage d'un candidat doit rester exceptionnel et concerne uniquement le candidat estimé « BON », qui par étourderie ou moment de stress a commis une Faute Grave.

Le « rattrapage après délibération » s'applique uniquement aux candidats en capacité d'analyser la situation afin d'apporter une réponse satisfaisante à une situation dégradée après avoir constaté par eux-mêmes l'erreur ou la faute.

Un candidat même très bon techniquement, ne peut pas bénéficier du rattrapé lorsque :

- il a eu une attitude professionnelle déplacée
- il fait preuve d'un sentiment d'hypercompétence et ne prend pas de recul sur sa pratique
- il agit délibérément sans intégrer ce qui lui est demandé
- il ne respecte pas délibérément les consignes générales ou particulières du jury
- il ne comprend pas les raisons de sa faute

LISTE DES DOCUMENTS A CONNAITRE

11.1 DOCUMENTS DPMC

Les Référentiels Techniques CQP1, CQP2, CQP2 et CATC

Les 10 commandements du cordiste

Les fiches d'évaluation par épreuves (CQP1, CQP2 et CATC)

Le Guide de Formation Jury

Le règlement Intérieur des Épreuves de Certification

Étude « Le Traumatisme de Suspension dans les TSC » IFREMMONT / DPMC

Publication de la commission Secours sur l'alerte et la prise en charge d'une victime (sortie décembre 2015)

Guide des nœuds et des amarrages dans les travaux sur corde

11.2 AUTRES DOCUMENTS

Le Petit Mémento du Cordiste (Sakti CANO Antoine HEIL)

Amarrages Cordistes Principes SFETH

Travaux sur Cordes OPPBTP (Pratiques Métier)



©GTS

CONCLUSION

Les moyens mis en œuvre collégialement par la branche professionnelle pour défendre le métier et prévaloir les certifications française, garantissent la maîtrise des besoins de la profession et la légitimité des référentiels techniques.

Le rôle de membre de jury n'est pas un rôle facile. Il faut parfois prendre des décisions qui auront des conséquences sur l'avenir professionnel d'un candidat.

C'est une lourde responsabilité par moments difficile à porter.

Pour conclure, je citerais Alain FORGEOT Président du DPMC :

« Le DPMC assumera la ou les décisions de ses jurys et cela sera d'autant plus facile si nous avons une très grande rigueur sur nos sessions.

Il est toujours pénible d'éliminer un candidat, mais il ne faut jamais oublier que ce même candidat évoluera à terme sur nos chantiers et nous devons avoir la certitude qu'il le fera en toute sécurité.

Ce critère "sécurité" doit être le fer de lance de notre profession et au-delà d'une validation de compétence, il faut que les candidats aient les automatismes des gestes et des comportements liés à la sécurité [...] ».



©Pascal Beteille

13 ANNEXES

A. PAGE 41 / 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

B. PAGE 44 / ÉVALUATION DE LA SESSION D'EXAMEN

C. PAGE 46 / SCÉNARIOS DE SAUVETAGE CQP2/CATC

Page 47 / Description de l'exercice N°1

Page 48 / Description de l'exercice N°1

Page 49 / Description de l'exercice N°1

Page 50 / Description de l'exercice N°1

Page 51 / Description de l'exercice N°1

Page 52 / Description de l'exercice N°1

Page 53 / Description de l'exercice N°1

Page 54 / Description de l'exercice N°1

Page 55/ Description de l'exercice N°1

Page 56/ Description de l'exercice N°1

D. PAGE 57 / ÉPREUVE « ENTRETIEN » DU CQP CORDISTE NIVEAU 2

E. PAGE 59 / PARCOURS SUR CORDES TYPE CQP1

F. PAGE 60 / LOGIGRAMME DU DISPOSITIF CQP

A. LES 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

Les « 10 commandements du cordiste » sont des règles comportementales pour assurer la sûreté des interventions du cordiste professionnel en toutes circonstances.

Ces règles ne se substituent pas à l'analyse préalable des risques de l'intervention qui doit prendre en compte les risques propres aux accès sur cordes, les risques spécifiques des tâches à réaliser et les risques particuliers de l'environnement de travail.

1. Réaliser des amarrages suivant les règles de l'art :

- a) Identifier d'après les consignes données par l'employeur, le support d'amarrage et/ou l'ancrage (lorsqu'il est solidaire du support d'amarrage) ;
- b) S'assurer du bon état de conservation de tous les éléments d'un amarrage définis par l'employeur (ancrages et/ou support d'amarrage) ;
- c) Amarrer séparément la corde de progression et la corde de sécurité ;
- d) Répartir les efforts sur les ancrages d'un amarrage de telle façon qu'un choc sur l'un des ancrages soit sans conséquence en cas de défaillance d'un des éléments de l'amarrage ;
- e) Les cordes s'amarront directement sur un seul ancrage ou support d'amarrage, lorsque tous les éléments de l'amarrage garantissent une résistance minimum de 10kN sans déformation permanente dans toutes les directions ;
- f) Quand l'environnement de travail engendre des risques induits ou que la résistance de 10kN sans déformation permanente d'un ancrage n'est pas contrôlable, le principe de redondance s'applique pour garantir la sûreté du dispositif d'amarrage en doublant les ancrages pour chaque corde (selon la configuration un ancrage peut-être commun aux deux cordes) ;

2. Une corde dans le vide est toujours amarrée de façon « irréprochable »

- a) Elle doit être amarrée correctement en tête de verticale avant d'être positionnée dans le vide ;
- b) Toutes les cordes positionnées dans le vide sont amarrées correctement de façon « irréprochable » et elles sont gérées pour qu'elles ne puissent pas accrocher une ligne électrique, un véhicule, un passant, etc. ;
- c) Pour déplacer une corde positionnée dans le vide, le cordiste doit s'assurer qu'elle est inaccessible d'un point bas par un autre cordiste, une tierce personne, etc. Soit elle est remontée puis déplacée, soit elle est repositionnée sous surveillance permanente.
Nota : dans tous les cas, durant la manœuvre le cordiste est autoassuré et les cordes restent amarrées correctement de façon « irréprochable » en tête de verticale ;
- d) Les cordes utilisées pour les petites manutentions sont clairement identifiables pour qu'elles ne puissent pas être utilisées par une personne ou elles ont la même qualité et sont gérées de la même manière que les cordes de progression et de sécurité ;

3. Les frottements sur les cordes sont gérés pour qu'il soit toujours possible de remonter en toute sécurité sur toutes les cordes du poste de travail :

- a) La corde de sécurité et la corde de progression ;
- b) Les cordes de manutention si elles ne sont pas clairement identifiées ;

4. Il y a systématiquement une sécurité aux extrémités libres de chacune des cordes (un nœud d'arrêt, épissure, etc.) :

- a) Les écheveaux d'une corde lovée ne sont pas considérés comme un nœud d'arrêt de sécurité ;
- b) Le nœud d'arrêt de sécurité doit être visible lorsque la corde est conditionnée dans un sac ;

5. Pour installer ses cordes, le Cordiste doit toujours être connecté à un dispositif antichute ou de retenue dès qu'il est exposé à un risque de chute libre :

- a) Ne pas confondre l'exposition aux risques de chute et la difficulté pour évoluer en hauteur ;
- b) Utiliser les EPI adaptés suivant les problématiques d'accès et les tâches à réaliser ;

6. Équiper les accès et les postes de travail, pour qu'ils soient toujours accessibles, sécurisés et lisibles :

- a) Par un Cordiste moins expérimenté qui emprunterait les cordes sans repérage préalable ;
- b) Anticiper l'évacuation potentielle du poste de travail pour faciliter l'intervention de ses coéquipiers ou des secours spécialisés ;

7. Évoluer en sécurité sur le système de progression (maintien au travail) et sur le système antichute indépendamment de l'un et de l'autre :

- a) Respecter les règles définies par la profession ;
- b) Mesurer en permanence la force de choc potentielle en fonction du facteur de chute et du matériel utilisé ;
- c) Lors des déplacements en hauteur ou en progression sur cordes, évaluer en permanence le tirant d'air vertical et horizontal ;
- d) Se positionner sur son descendeur au poste de travail plutôt que de rester sur ses bloqueurs pour faciliter une évacuation éventuelle ;

8. Rester en contact permanent (visuel ou verbal) et toujours être en mesure de se porter secours mutuellement le plus rapidement possible :

- a) Repérer les zones de replis d'après le plan de prévention ;

- b) Prendre en compte s'il y a lieu les procédures particulières d'évacuation ;
- c) Toujours travailler en binôme ;
- d) Communiquer son lieu d'intervention à ses coéquipiers, sa hiérarchie, un service de sécurité, etc.;
- e) Rester accessible en toutes circonstances ;

9. Adapter ses méthodes d'intervention et son comportement à l'environnement de travail.

Prendre en compte l'analyse des risques préalable de l'entreprise d'après :

- a) Les risques propres aux accès sur cordes ;
- b) Les risques internes liés à la tâche à réaliser ;
- c) Les risques externes aux postes de travail ;

10. Avoir une attitude professionnelle et respecter en toutes circonstances les règles de bonnes pratiques définies par la profession ;

- a) Pour préserver l'image professionnelle du métier ;
- b) Pour montrer l'exemple aux cordistes moins expérimentés ;
- c) Pour se préserver des habitudes qui conduisent à des comportements dangereux par sentiment d'« hypercompétence » ;
- d) Faire valoir son droit de retrait en cas de risque majeur exposant le cordiste, les tiers et l'environnement à un danger grave et imminent ;


B. ÉVALUATION DE LA SESSION D'EXAMEN




Exemple de la fiche d'évaluation de la session à remettre aux candidats en fin de journée et à transmettre au DPMC avec le retour des pièces de l'examen.

Nota : Cette fiche sera prochainement actualisée et remise en circulation sur les examens avant la fin du 1^{er} semestre 2013.

Nom, Prénom du stagiaire (Facultatif)	
Organisme de formation (Facultatif)	
Entreprise (Facultatif)	

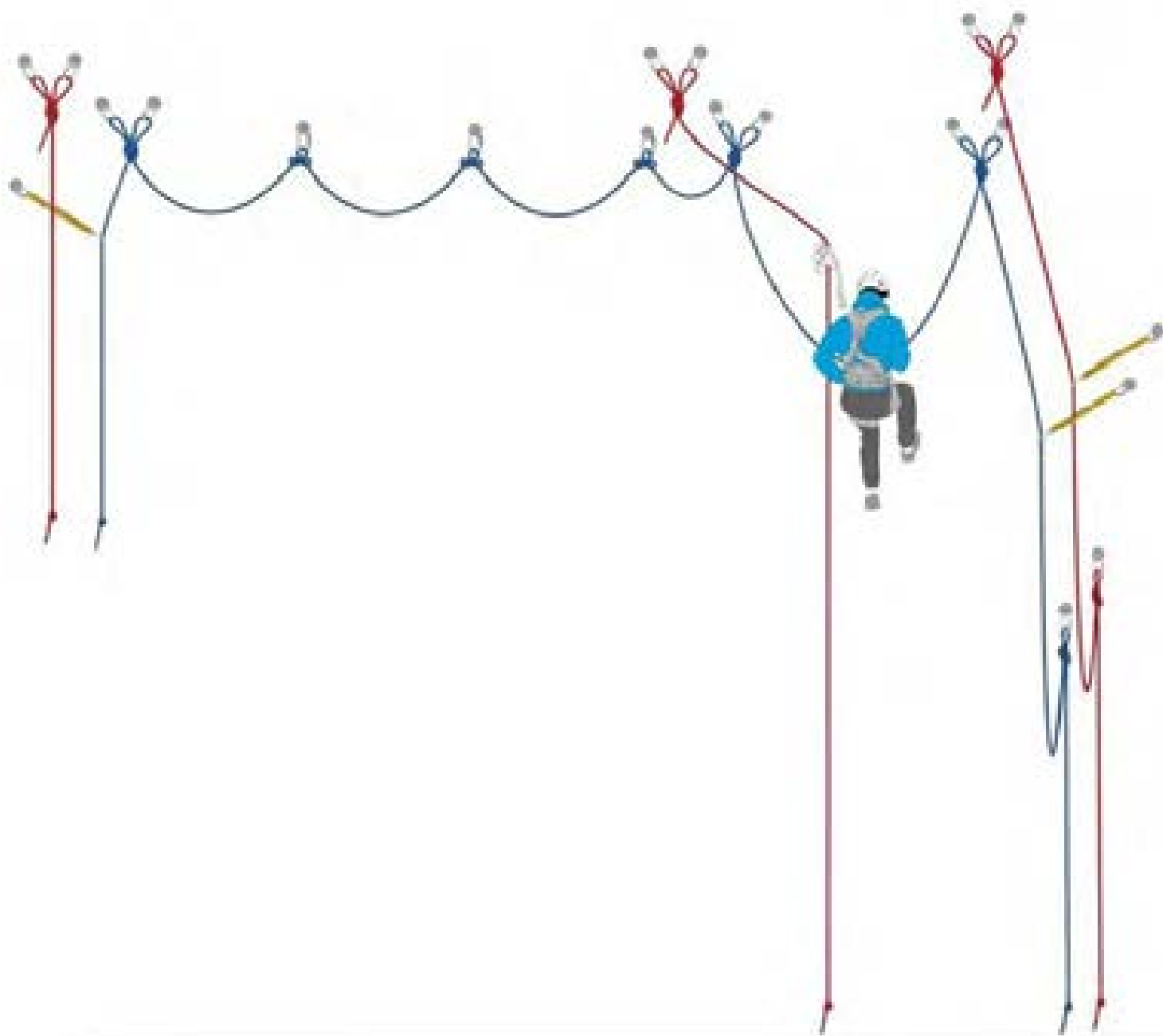
 = BON	 = MOYEN	 = INSUFFISANT
---	---	--

AVANT LA SESSION D'EXAMEN	Oui		Non
Avez-vous été convoqué suffisamment à l'avance pour cet examen ?			
Étiez-vous correctement informé des modalités d'évaluation de la			
Aviez-vous déjà des connaissances techniques avant votre entrée en			
Aviez-vous déjà passé une certification cordiste ? Si oui laquelle :			
Aviez-vous des attentes particulières pour le passage de l'examen ?			

COMMENT JUGEZ-				COMMENTAIRES
Le contenu de cette certification				
La difficulté des épreuves				
L'organisation de l'examen				
La qualité du site d'examen				
Le rythme de passage des épreuves				
L'ambiance générale sur la session d'examen				

C. SCÉNARIOS DE SAUVETAGE CQP2/CATC

Parcours Type à mettre en place pour l'épreuve Sauvetage CQP2



I. Description de l'exercice N°1

DÉGAGER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME LONGÉE SUR UNE MAIN-COURANTE

Configuration de l'exercice :

Décrocher la victime de sa suspension dans l'intervalle d'une main courante, la convoier pour rejoindre la zone d'évacuation et la redescendre. La main courante est +/- horizontale et peut être réalisée en simple avec une corde ou en double avec 2 cordes : **en simple**, la corde de sécurité est placée entre la victime et les cordes d'évacuation vers le bas ; **en double**, l'une des deux cordes est obligatoirement fractionnée, l'autre peut être déviée ou fractionnée sur les ancrages de la main-courante ou sur des ancrages indépendants s'ils sont dans l'alignement ; Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime :

La victime est longée dans l'intervalle sur la ou les cordes de la main-courante par un ou des : connecteur(s) ; longe(s) de maintien et/ou antichute ;

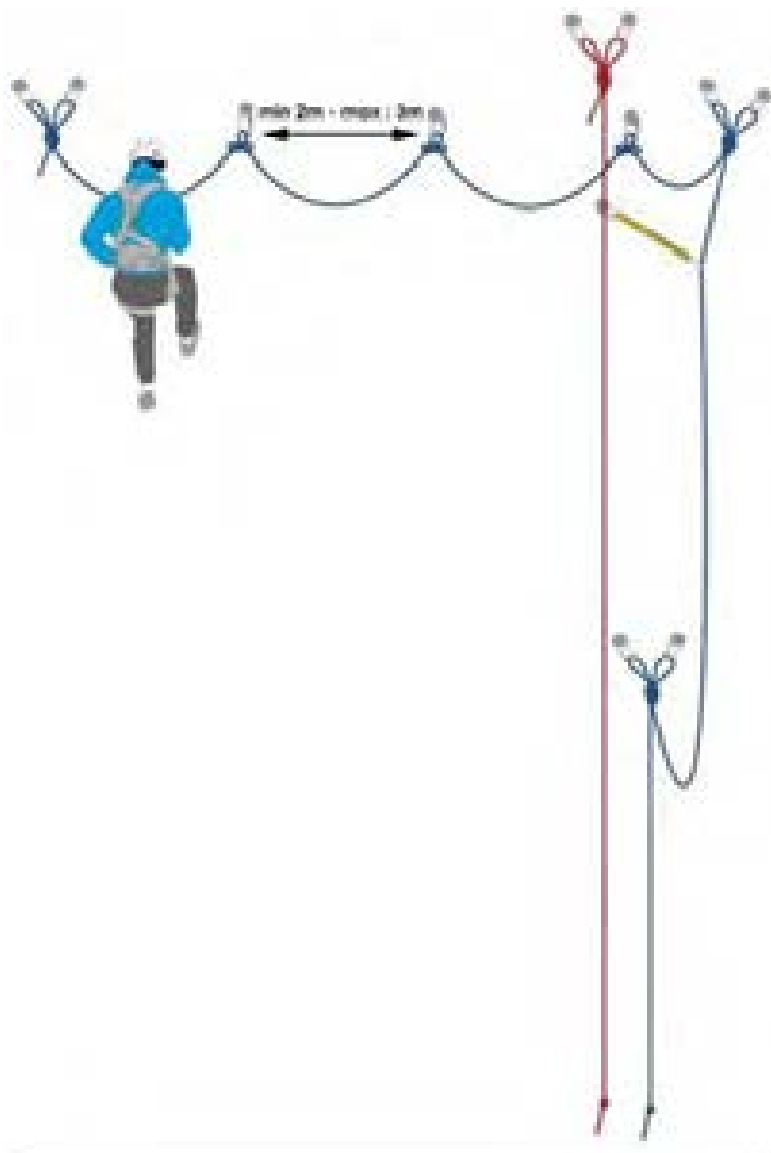
Accès à la zone d'intervention :

L'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur

l'évacuation :

Déplacer horizontalement la victime sur 2 intervalles (3 maximum en fonction de l'espacement des ancrages) et la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol. Lors de l'évacuation à la descente, le candidat doit passer au minimum un fractionnement avec la victime, mais le jury peut lui demander de gérer sur l'une des deux cordes : un passage de nœud ou de déviation ; un changement de corde ; rééquiper un passage pour arriver au sol ;



Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser l'extrémité de la corde de sécurité d'accès et les EPI de la victime.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), une petite poulie et 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure).
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Il n'y a pas d'autre corde disponible pour l'exercice, cependant dans le cas d'une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurage et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.) et dans le cas d'une main-courante en double il doit imposer la connexion permanente sur l'un des 2 systèmes.

Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle.

II. Description de l'exercice N°2

DÉGAGER PAR LE HAUT, CONVOYER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME SUSPENDUE PAR SON ANTICHUTE MOBILE SUR SA CORDE DE SÉCURITÉ

Configuration de l'exercice :

La victime est tombée en équipant une main courante avec une seule corde. Elle est suspendue par son antichute sur sa corde de sécurité trop courte et l'évacuation ne peut pas se faire vers le bas à l'aplomb. La victime doit remonter de 2 ou 3 mètres maximum pour être connectée sur une main courante en simple +/- horizontale et convoyée jusqu'aux cordes d'évacuation.

Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime :

La victime est suspendue uniquement sur son antichute mobile sur une corde.

Accès à la zone d'intervention : l'accès se fait par les cordes d'évacuation ou en fonction de la configuration par un autre moyen d'accès. Le jury peut imposer des solutions d'accès à la zone d'intervention, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

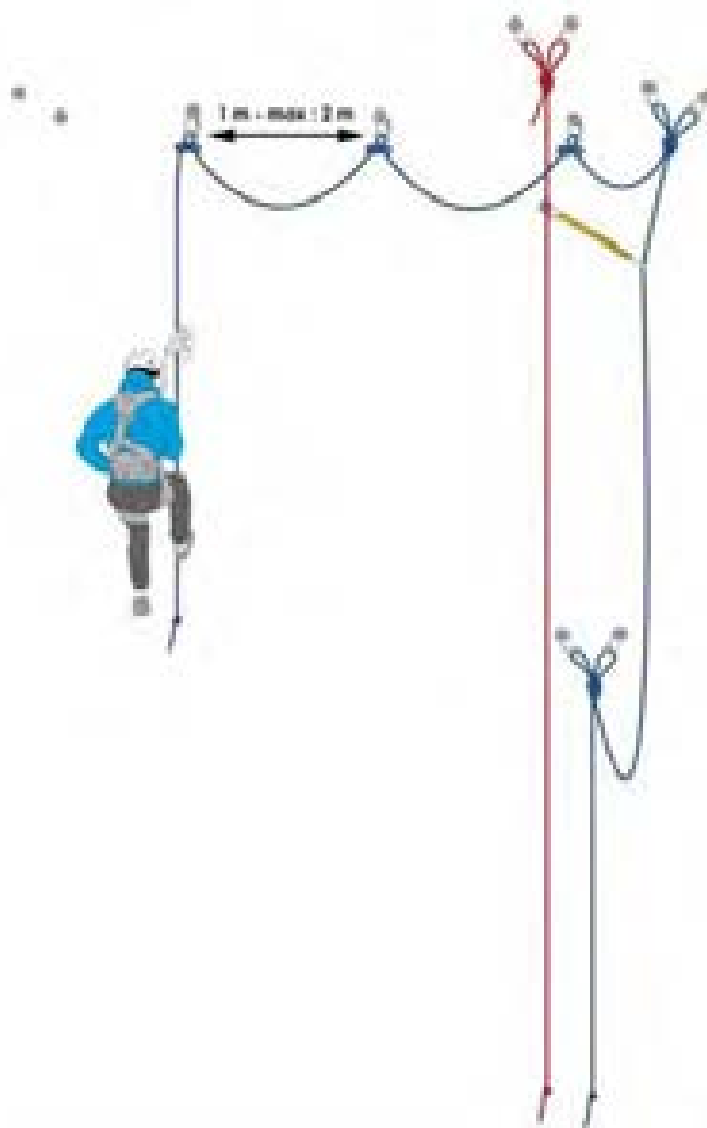
Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

Le sauveteur doit finir l'équipement de la main-courante pour la sécuriser. Il doit remonter la victime de 2 ou 3 mètres maximum et la connecter sur la main-courante. La déplacer horizontalement sur 2 intervalles (3 maximum en fonction de l'espacement des ancrages), la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol. Le candidat ne doit pas court-circuiter le convoyage sur la main courante et avoir la possibilité de passer directement de la corde de suspension aux cordes d'évacuation.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser les EPI de la victime et la corde de sécurité d'accès pour la rejoindre.
- En plus de son matériel habituel, le sauveteur peut avoir à sa disposition une Ligne de Vie provisoire type Grillon de PETZL 20 m, une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), une petite poulie et 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure).
- Le temps imparti est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- La victime doit rester solidaire en permanence d'un dispositif d'assurage, dans le cas d'une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurage et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.) et dans le cas d'une main-courante en double il doit imposer la connexion permanente sur l'un des 2 systèmes.

Nota : le jury doit s'assurer qu'au moins une des cordes d'évacuation est suffisamment longue pour rejoindre la victime, dans le cas contraire le sauveteur peut utiliser une corde supplémentaire. En fonction de l'équipement en place, lors de l'évacuation le candidat peut avoir à passer avec la victime, une déviation voire un changement de corde ou un fractionnement. Le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle



III. Description de l'exercice N°3

DÉGAGER PAR LE HAUT, CONVOYER ET ÉVACUER SUR UNE PLATEFORME EN HAUTEUR UNE VICTIME LONGÉE SUR UN POINT DE FRACTIONNEMENT

Configuration de l'exercice :

La victime est longée sur un point de fractionnement +/- à l'aplomb de l'amarrage de tête son antichute sur sa corde de sécurité. L'évacuation ne peut pas se faire par le bas, la victime doit obligatoirement remontée sur 3 ou 4 mètres maximum jusqu'au niveau d'une main courante en simple ou en double +/- horizontale. Le candidat doit éventuellement la convoier pour la transférer sur une plateforme légèrement décalée et la sécuriser en hauteur s'il n'y a pas de protection collective règlementaire. La plateforme doit être décalée pour ne pas être dans l'axe du poste de levage, elle est facilement accessible soit par une petite main-courante, soit il y a la possibilité d'installer simplement un dispositif de transfert. Les extrémités des cordes du poste de travail de la victime peuvent servir pour la positionner et la sécuriser sur la plateforme. Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime :

La victime est longée en maintien au travail sur l'amarrage d'un point de fractionnement, son antichute mobile sur sa corde de sécurité

Accès à la zone d'intervention :

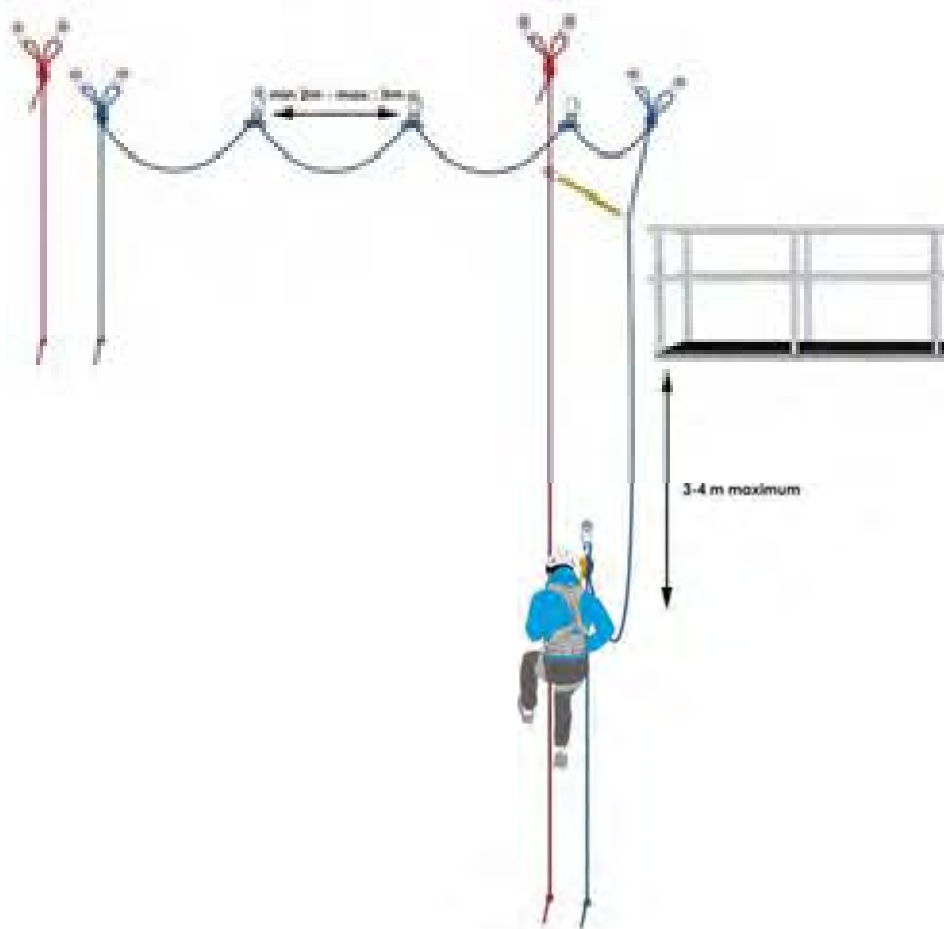
Le jury peut imposer des solutions d'accès à la zone d'intervention, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place. L'accès à la victime se fait par le haut sur les cordes de la victime ou par une corde d'accès mis en place par le secouriste en fonction de la configuration (le jury doit alors donner des consignes précises pour faciliter la manœuvre).

Difficultés rencontrées sur l'évacuation

Le candidat doit analyser la situation pour préparer le matériel nécessaire en fonction de la technique d'évacuation par le haut envisagée. Remonter la victime de 3 ou 4 mètres maximum pour éventuellement la connecter sur la main-courante, la transférer, la poser et la sécuriser sur une plateforme intermédiaire en hauteur.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel, une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), un kit de levage comprenant : 1 poulie/bloqueur complet ; une poulie, 5 connecteurs spéciaux (+ 5 sangles si équipement sur structure) ;
- Le sauveteur peut récupérer et utiliser le matériel de la victime pour réaliser l'exercice.
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime reste solidaire de son système antichute et le gère.
- Le sauveteur est autorisé à se déconnecter de l'amarrage de tête s'il est sécurisé sur un système antichute indépendant du dispositif de remontée.



Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes particulières et la fiche d'évaluation individuelle doit être renseignée

IV. Description de l'exercice N°4

DÉGAGER UNE VICTIME SUR SES BLOQUEURS ET L'ÉVACUER VERS LE BAS

Configuration de l'exercice : la victime est sur ses 2 bloqueurs en tension sur sa corde de travail, son antichute sur la corde de sécurité à 2 ou 3 mètres en dessous des amarrages de tête. Les deux cordes du poste de travail de la victime n'arrivent pas au sol, le choix de la zone d'évacuation doit rester à l'initiative du candidat : **1/** soit de préférence par l'équipement de deux cordes **en dessous de la victime** pour rejoindre le sol ; **2/** soit par le convoyage sur la main-courante jusqu'aux cordes d'accès ;
2/ la victime doit remonter de 2 ou 3 mètres maximum pour être connecter sur une main courante +/- horizontale en simple ou en double : **en simple**, la corde de sécurité est placée entre la victime et les cordes d'évacuation vers le bas ; **en double**, l'une des deux cordes est obligatoirement fractionnée, l'autre peut être déviée ou fractionnée sur les ancrages de la main-courante ou sur des ancrages indépendants s'ils sont dans l'alignement ; Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime : la victime est suspendue à la corde de travail par ses deux bloqueurs et connecté à sa corde de sécurité par son antichute mobil.

Accès à la zone d'intervention : l'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

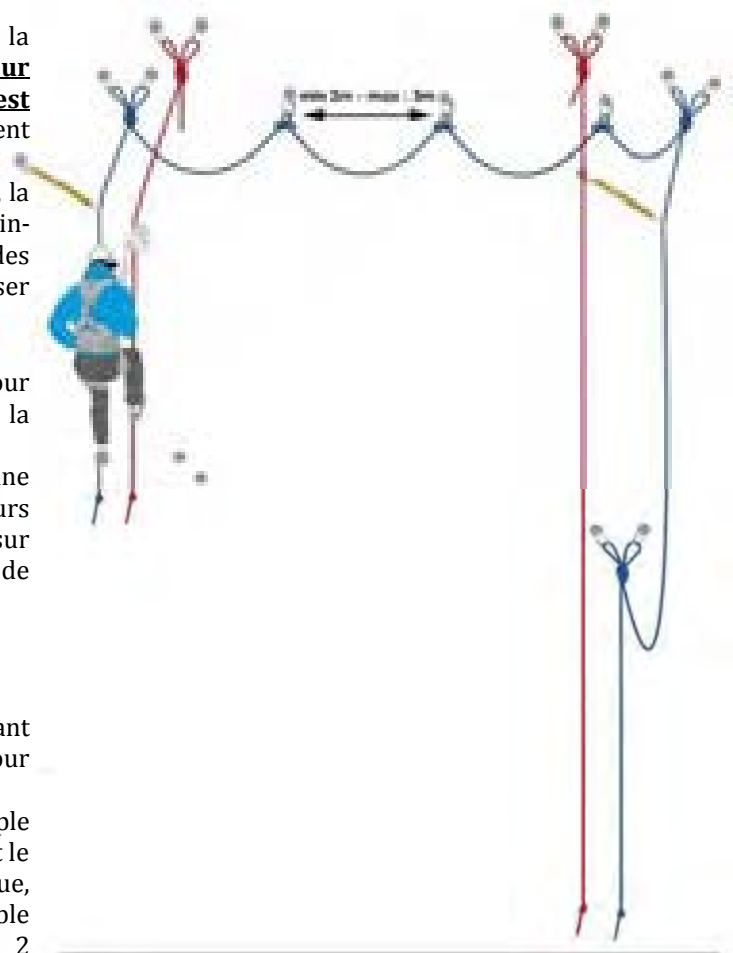
Le candidat n'est pas autorisé à transférer directement la victime sur les cordes d'évacuation, le **décrochage sur bloqueurs type balancier sur la corde en tension est obligatoire**. La 2^{ème} corde disponible pour éventuellement rejoindre la victime est l'une des cordes d'accès.

Choix 2 : remonter la victime de 2 ou 3 mètres maximum, la connecter et la déplacer horizontalement sur la main-courante (2 ou 3 intervalles suivant l'espacement des ancrages), la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser la corde de sécurité d'accès pour rejoindre la victime et se servir de son extrémité pour la manœuvre.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure), 1 corde de Lg suffisante et les protections de cordes pour équiper les cordes d'évacuation ;
- Le temps est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime reste solidaire d'un dispositif d'assurage.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Dans le cas d'un convoyage sur une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurage et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.) et dans le cas d'une main-courante en double il doit imposer la connexion permanente sur l'un des 2 systèmes.

Nota : le jury doit s'assurer qu'au moins une des cordes d'évacuation est suffisamment longue pour rejoindre la victime, dans le cas contraire une corde supplémentaire est mise à disposition du candidat. En fonction de l'équipement en place, lors de l'évacuation le candidat peut avoir à passer avec la victime, une déviation voire un changement de corde ou un fractionnement.



V. Description de l'exercice N°5

DÉGAGER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME LONGÉE À L'INTÉRIEUR D'UN PYLÔNE SUR LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE

Configuration de l'exercice :

Une victime est à l'intérieur d'une structure de type pylône en tension sur ses longes de progression et/ou antichute. Le sauveteur doit la rejoindre, équiper le dispositif d'évacuation, la décrocher de sa suspension et l'évacuer au sol dans une zone facilement accessible aux secours institutionnel.

Positionnement de la victime :

La victime est longée au minimum sur deux endroits différents de la structure du pylône avec au moins une des deux longes absorbent d'énergie double et le cas échéant une longe de maintien (longe cordiste ou longe réglable type Grillon).

Accès à la zone d'intervention :

L'accès se fait de préférence en technique d'escalade avec le matériel approprié.

Si la configuration le permet, le jury peut laisser le libre choix aux candidats en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place, il doit alors mettre à disposition le matériel nécessaire pour offrir la possibilité d'utiliser un dispositif antichute, une longe absorbent double ou autre...

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

En fonction du matériel disponible et de la configuration, le candidat choisit la technique d'accès à la victime : utilisation d'une longe antichute double ; escalade de la structure du pylône, assuré soit par le jury soit par un candidat ;

Il choisit et prépare le matériel conventionnel pour accéder en sécurité à la victime. En technique d'escalade, il doit choisir le type de corde et le matériel le mieux adapté pour se sécuriser pendant la progression, il doit vérifier les compétences de la personne qui l'assure et communiquer avec lui. Il équipe les cordes de descente récupérables du bas et pose la victime au sol dans la zone qu'il a estimé facile d'accès pour les secours spécialisés.

Lors de l'évacuation à la descente, le candidat doit gérer les frottements de ses cordes par tous les moyens, fractionnement, déviations, etc.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le jury n'intervient pas pendant la préparation de l'intervention et il doit laisser le candidat choisir ce qui lui convient pour accéder à la victime et l'évacuer.
- Liste du matériel minimum disponible et en quantité suffisante : une corde dynamique et des cordes semi-statiques ; dégaines d'escalade et/ou anneaux de sangles de longueur variée avec des mousquetons de sécurité ; une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m) ; une longe absorbent d'énergie double ; une longe absorbent d'énergie simple ; une petite poulie ; appareil d'assurage si besoin ;
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime doit en permanence rester solidaire d'un dispositif d'assurage et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.).



Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle

VI. Description de l'exercice N°6

DÉGAGER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME LONGÉE À UN SUPPORT D'ASSURAGE RIGIDE D'UNE STRUCTURE TYPE PYLÔNE

Configuration de l'exercice :

Une victime est en tension sur le coulisseau antichute d'un support d'assurance rigide d'une structure de type pylône. Le sauveteur doit la rejoindre, équiper le dispositif d'évacuation, la décrocher de sa suspension et l'évacuer au sol dans une zone facilement accessible aux secours institutionnels.

Positionnement de la victime :

La victime est longée en tension sur le coulisseau du support d'assurance de la structure du pylône. Un système d'assurance indépendant (enrouleur, corde antichute, etc.) doit garantir la sécurité de la victime au minimum pendant la phase de décrochage avant le transfert sur le dispositif d'évacuation.

Accès à la zone d'intervention : l'accès se fait de préférence en technique d'escalade avec le matériel approprié.

Si la configuration le permet, le jury peut laisser le libre choix aux candidats en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place, il doit alors mettre à disposition le matériel nécessaire pour offrir la possibilité d'utiliser un dispositif antichute, une longe absorbeur double ou autre...

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

En fonction du matériel disponible et de la configuration, le candidat choisit la technique d'accès à la victime : utilisation d'une longe antichute double ; escalade de la structure du pylône, assuré soit par le jury soit par un candidat ;

Il choisit et prépare le matériel conventionnel pour accéder en sécurité à la victime. En technique d'escalade, il doit choisir le type de corde et le matériel le mieux adapté pour se sécuriser pendant la progression, il doit vérifier les compétences de la personne qui l'assure et communiquer avec lui. Il équipe les cordes de descente récupérables du bas et pose la victime au sol dans la zone qu'il a estimé facile d'accès pour les secours spécialisés.

Lors de l'évacuation à la descente, le candidat doit gérer les frottements de ses cordes par tous les moyens, fractionnement, déviations, etc.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le jury n'intervient pas pendant la préparation de l'intervention et il doit laisser le candidat choisir ce qui lui convient pour accéder à la victime et l'évacuer.
- Liste du matériel minimum disponible et en quantité suffisante : une corde dynamique et des cordes semi-statiques ; dégaines d'escalade et/ou anneaux de sangles de longueur variée avec des mousquetons de sécurité ; une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m) ; une longe absorbeur d'énergie double ; une longe absorbeur d'énergie simple ; une petite poulie ; appareil d'assurance si besoin ;
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime doit en permanence rester solidaire d'un dispositif d'assurance et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.).



Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle

VII. Description de l'exercice N°7

DÉGAGER UNE VICTIME EN TENSION SUR SON ANTICHUTE ET L'ÉVACUER VERS LE BAS

Configuration de l'exercice : la victime est en tension sur l'antichute de sa corde de sécurité à 2 ou 3 mètres en dessous des amarrages de tête. Les deux cordes du poste de travail de la victime n'arrivent pas au sol, le choix de la zone d'évacuation doit rester à l'initiative du candidat : **1/** soit de préférence par l'équipement de deux cordes **en dessous de la victime** pour rejoindre le sol ; **2/** soit par le convoyage sur la main-courante jusqu'aux cordes d'accès ;

2/ la victime doit remonter de 2 ou 3 mètres maximum pour être connectée sur une main courante +/- horizontale en simple ou en double : **en simple**, la corde de sécurité est placée entre la victime et les cordes d'évacuation vers le bas ; **en double**, l'une des deux cordes est obligatoirement fractionnée, l'autre peut être déviée ou fractionnée sur les ancrages de la main-courante ou sur des ancrages indépendants s'ils sont dans l'alignement ;

Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime : la victime est suspendue à la corde de sécurité par son antichute mobile la corde de progression est accessible ou connectée (mais pas en tension) par l'un des bloqueurs ou une longe.

Accès à la zone d'intervention : l'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

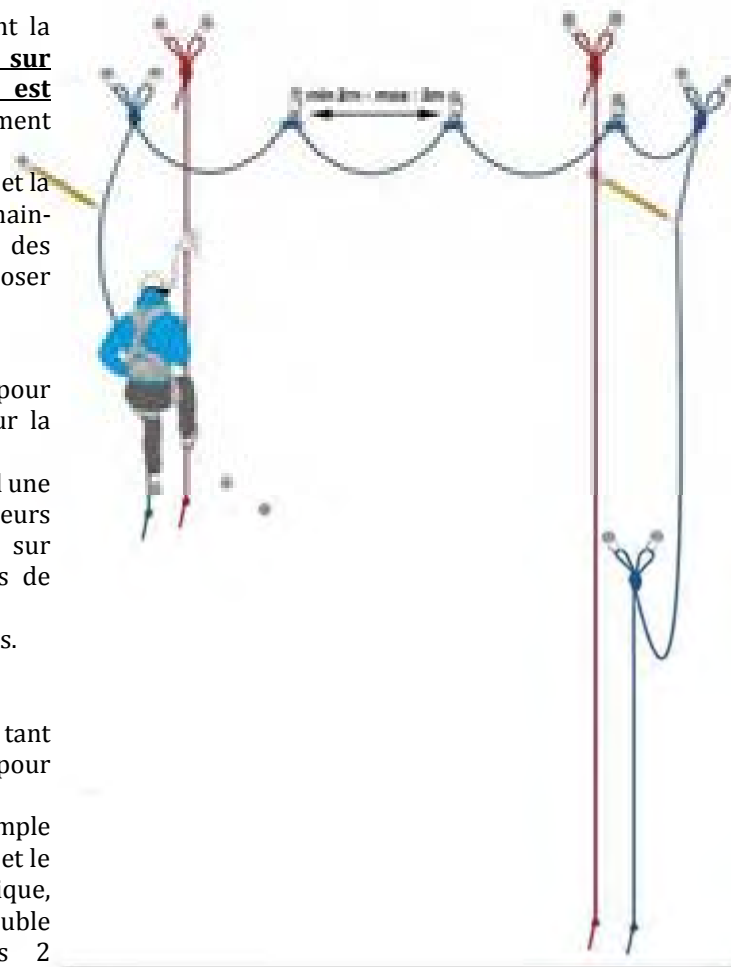
Le candidat n'est pas autorisé à transférer directement la victime sur les cordes d'évacuation, le **décrochage sur bloqueurs type balancier sur la corde en tension est obligatoire**. La 2^{ème} corde disponible pour éventuellement rejoindre la victime est l'une des cordes d'accès.

Choix 2, remonter la victime de 2 ou 3 mètres maximum et la connecter et la déplacer horizontalement sur la main-courante (2 ou 3 intervalles suivant l'espacement des ancrages), la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser la corde de sécurité d'accès pour rejoindre la victime et se servir de son extrémité pour la manœuvre.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure), 1 corde de Lg suffisante et les protections de cordes pour équiper les cordes d'évacuation ;
- Le temps est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime reste solidaire d'un dispositif d'assurage.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Dans le cas d'un convoyage sur une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurage et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.) et dans le cas d'une main-courante en double il doit imposer la connexion permanente sur l'un des 2 systèmes.

Nota : le jury doit s'assurer qu'au moins une des cordes d'évacuation est suffisamment longue pour rejoindre la victime, dans le cas contraire une corde supplémentaire est mise à disposition du candidat. En fonction de l'équipement en place, lors de l'évacuation le candidat peut avoir à passer avec la victime, une déviation voire un changement de corde ou un fractionnement.



VIII. Description de l'exercice N°8

DÉGAGER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME LONGÉE SUR UN ANCRAGE INTERMÉDIAIRE D'UNE MAIN-COURANTE

Configuration de l'exercice :

Décrocher la victime de sa suspension d'un amarrage intermédiaire d'une main courante, la convoyer pour rejoindre la zone d'évacuation et la redescendre. La main courante est +/- horizontale et peut être réalisée en simple avec une corde ou en double avec 2 cordes : **en simple**, la corde de sécurité est placée entre la victime et les cordes d'évacuation vers le bas ; **en double**, l'une des deux cordes est obligatoirement fractionnée, l'autre peut être déviée ou fractionnée sur les ancrages de la main-courante ou sur des ancrages indépendants s'ils sont dans l'alignement ; Des connecteurs ou des dégaines d'escalade peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime :

La victime est longée sur l'un des points d'ancrage intermédiaires de la main-courante par un ou des : connecteur(s) ; longe(s) de maintien et/ou antichute ;

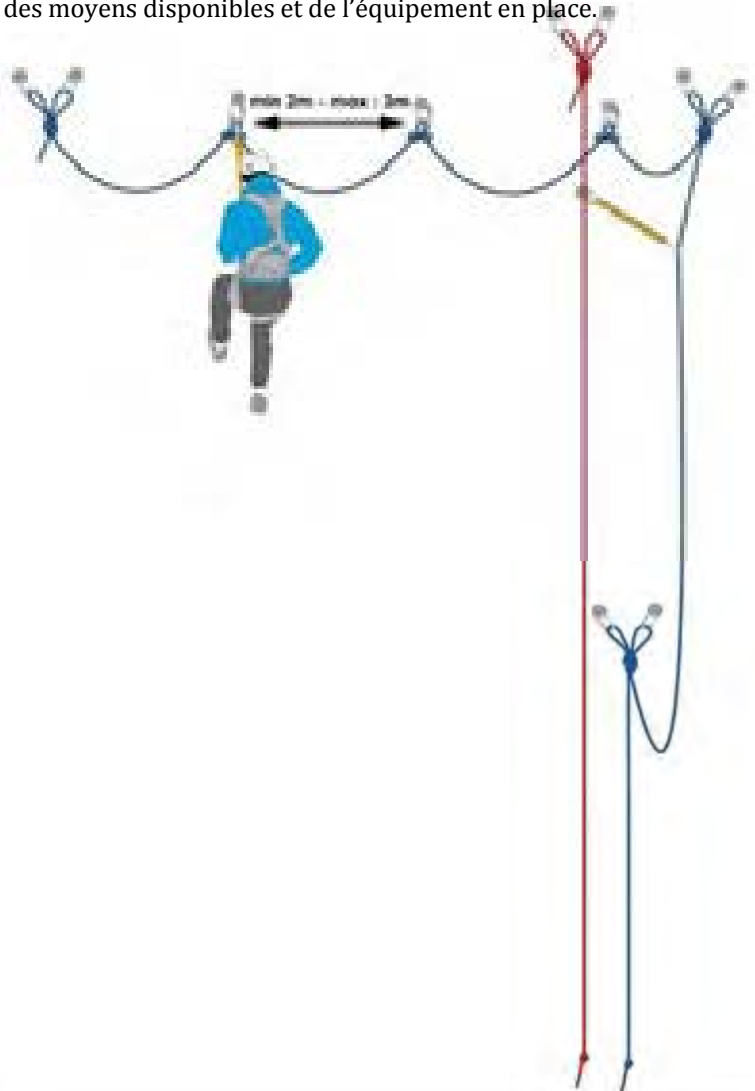
Accès à la zone d'intervention : l'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

Décrocher de la suspension la victime puis la déplacer horizontalement sur 2 intervalles (3 maximum en fonction de l'espacement des ancrages) et la transférer sur les cordes de descente pour la poser au sol. Lors de l'évacuation à la descente, le candidat doit passer au minimum un fractionnement avec la victime, mais le jury peut lui demander de gérer sur l'une des deux cordes : un passage de nœud ou de déviation ; un changement de corde ; rééquiper un passage pour arriver au sol ;

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser la corde de sécurité d'accès pour rejoindre la victime et se servir de son extrémité pour la manœuvre.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), une petite poulie et 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure).
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Il n'y a pas d'autre corde disponible pour l'exercice, cependant dans le cas d'une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurance et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.) et dans le cas d'une main-courante en double il doit imposer la connexion permanente sur l'un des 2 systèmes.



Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle

IX. Description de l'exercice N°9

DÉGAGER PAR LE HAUT, CONVOYER ET ÉVACUER VERS LE BAS UNE VICTIME IMMOBILISÉE DANS UN « GRAND FRACTIONNEMENT »

Configuration de l'exercice :

La victime est sur l'un des brins de corde du col de cygne du « Grand Fractionnement ». Le sauveteur rejoint le blessé et le décroche pour l'évacuer **sur les cordes opposées de celles sur lequel il est immobilisé**.

Positionnement de la victime :

La victime est sur ses appareils de progression (bloqueurs ou descendeurs) sur l'un des brins de corde du col de cygne du « Grand Fractionnement » et connectée à sa corde de sécurité.

Accès à la zone d'intervention :

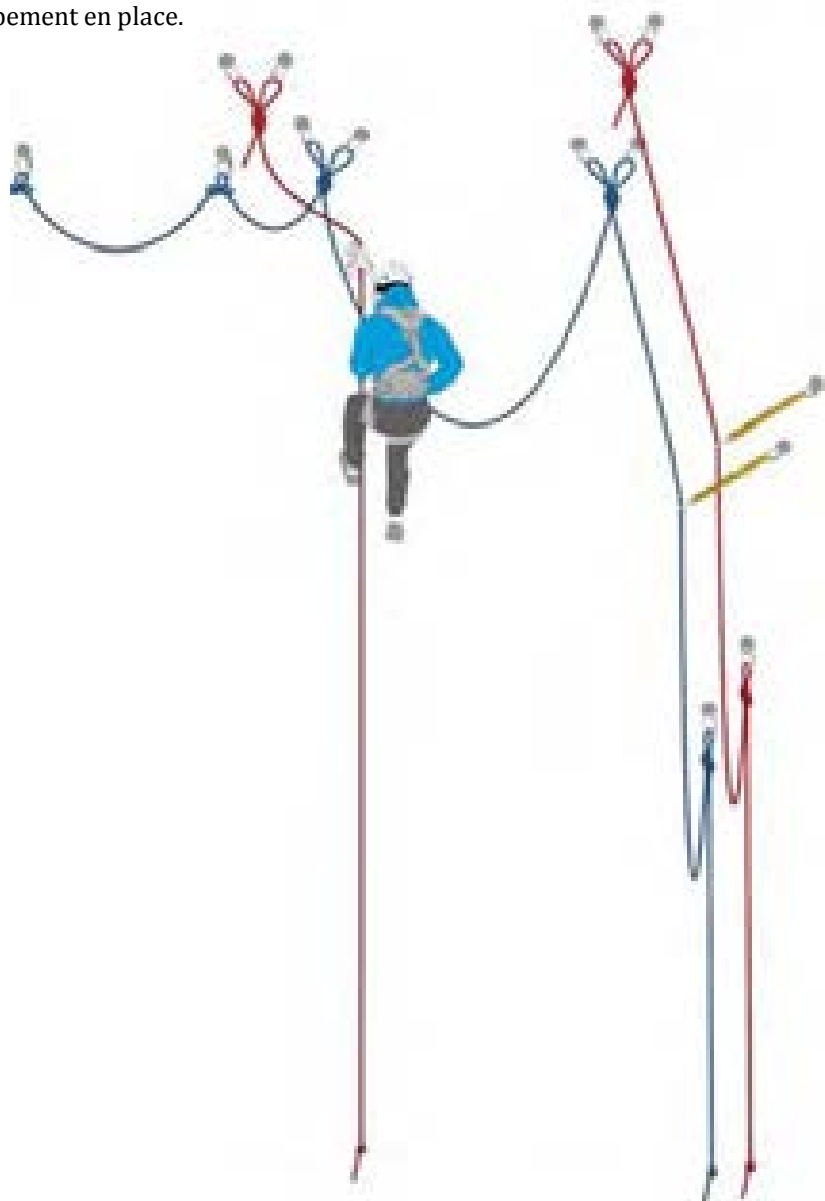
L'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

Rejoindre la victime pour la soustraire de sa suspension et la remonter vers la zone d'évacuation pour la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol. Lors de l'évacuation à la descente, le candidat doit passer au minimum un fractionnement avec la victime, mais le jury peut lui demander de gérer sur l'une des deux cordes : un passage de nœud ou de déviation ; un changement de corde ; rééquiper un passage pour arriver au sol ;

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser l'extrémité de la corde de sécurité de la victime.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel : une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m) ; une petite corde d'une longueur suffisante pour rejoindre la victime, mais ne permettant pas de l'utiliser pour une évacuation directe au sol ; un kit de levage comprenant : 1 poulie/bloqueur complet, une petite poulie, 5 connecteurs types laissés au choix du candidat ; éventuellement 5 sangles si équipement sur structure ;
- Le sauveteur peut récupérer et utiliser le matériel (EPI) de la victime pour réaliser l'exercice.
- Le temps de réalisation est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Il n'y a pas d'autre corde disponible pour l'exercice, cependant la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurance et le jury peut lui demander de le gérer (corde dynamique, enrouleur, etc.).



Nota : le jury doit rappeler au candidat les consignes générales et particulières de l'exercice, et renseigner la fiche d'évaluation individuelle

X. Description de l'exercice N°10

DÉGAGER UNE VICTIME LONGÉE SUR DES ANCRAGES ISOLÉS ET L'ÉVACUER VERS LE BAS

Configuration de l'exercice : la victime est longée sur au moins 2 ancrages isolés à 2 ou 3 mètres en dessous d'une main courante d'accès et/ou des amarrages de tête. Les deux cordes du poste de travail de la victime n'arrivent pas au sol, le choix de la zone d'évacuation doit rester à l'initiative du candidat : **1/** soit de préférence par l'équipement de deux cordes **en dessous de la victime** pour rejoindre le sol ; **2/** soit par le convoyage sur la main-courante jusqu'aux cordes d'accès ;
2/ la victime doit remonter de 2 ou 3 mètres maximum pour être connecter sur une main courante +/- horizontale en simple ou en double : **en simple**, la corde de sécurité est placée entre la victime et les cordes d'évacuation vers le bas ; **en double**, l'une des deux cordes est obligatoirement fractionnée, l'autre peut être déviée ou fractionnée sur les ancrages de la main-courante ou sur des ancrages indépendants s'ils sont dans l'alignement ;
Des connecteurs de sécurité sur des dégaines d'escalade ou non, peuvent servir à amarrer la ou les cordes de la main courante.

Positionnement de la victime : la victime est isolée suspendue longée sur au minimum deux ancrages par : un/des connecteur(s) ; longe(s) de maintien et/ou antichute ; Les cordes du poste de travail sont trop courtes et inaccessibles de la position du blessé.

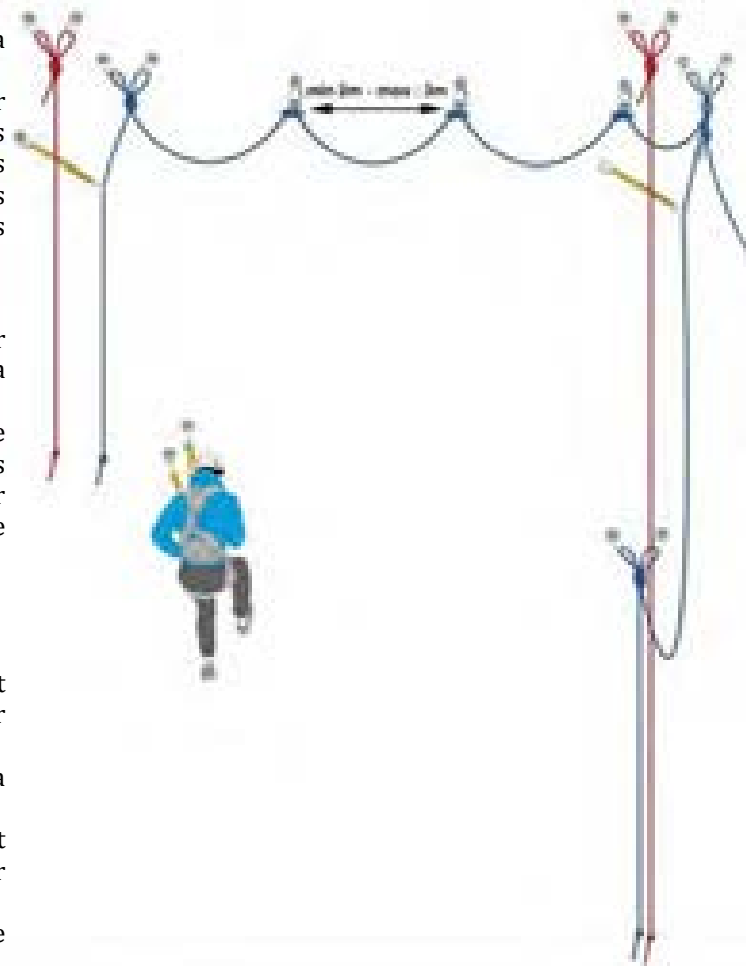
Accès à la zone d'intervention : l'accès peut se faire par les cordes d'évacuation ou par tout autre moyen d'accès en fonction de la configuration de l'exercice. Le jury peut imposer des solutions d'accès, mais il peut également laisser le libre choix au candidat si la configuration le permet en fonction des moyens disponibles et de l'équipement en place.

Difficultés rencontrées sur l'évacuation :

Choix 1 : le sauveteur doit obligatoirement rejoindre la victime et équiper les cordes sur ses ancrages de connexion.
Choix 2 : remonter la victime, la connecter et la déplacer horizontalement sur la main-courante (2 ou 3 intervalles suivant l'espacement des ancrages), la transférer sur les cordes de descente et la poser au sol. Le candidat n'est pas autorisé à transférer directement la victime sur les cordes d'évacuation.

Consignes particulières de l'épreuve :

- Le sauveteur peut utiliser la corde de sécurité d'accès pour rejoindre la victime et se servir de son extrémité pour la manœuvre.
- Le candidat peut prendre en plus de son matériel habituel une longe réglable (type Grillon de PETZL 3 m), 5 connecteurs maximum (éventuellement 5 sangles si équipement sur structure), 1 corde de Lg suffisante et les protections de cordes pour équiper les cordes d'évacuation ;
- Le temps est de 30 min à partir de la remise des consignes.
- Le coupé de corde ou / et de longe est interdit.
- La victime reste solidaire d'un dispositif d'assurance.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Le sauveteur peut récupérer et utiliser le matériel (EPI) de la victime pour réaliser l'exercice.
- Le sauveteur n'est pas autorisé à enlever son antichute tant que la victime n'est pas en position sur son descendeur pour l'évacuation.
- Dans le cas d'un convoyage sur une main-courante en simple la victime doit rester solidaire d'un dispositif d'assurage.



Nota : le jury doit s'assurer qu'au moins une des cordes d'évacuation est suffisamment longue pour rejoindre la victime, dans le cas contraire une corde supplémentaire est mise à disposition du candidat. En fonction de l'équipement en place, lors de l'évacuation le candidat peut avoir à passer avec la victime, une déviation voire un changement de corde ou un fractionnement. Le jury doit rappeler au candidat les consignes particulières et la fiche d'évaluation individuelle doit être renseignée

D. ÉPREUVE « ENTRETIEN » DU CQP CORDISTE NIVEAU 2

XI. Dossier d'expérience professionnelle de chantiers (livret 2)

Le dossier de chantiers (livret 2) doit être remis au plus tard la veille des épreuves. Il est étudié par une commission de validation constituée de plusieurs membres du jury des certifications. Il renseigne sur l'activité professionnelle du candidat, son recul sur le métier et l'invite à présenter succinctement des chantiers d'exceptions où il y avait de préférence des problématiques d'accès sur corde complexes. Il doit comporter et suivre le plan suivant :

1. **C.V. général.** Il doit préciser s'il y a lieu le niveau de pratique dans l'une des activités sportives liée à la cordes et préciser éventuellement les qualifications ou diplômes dans ce domaine (Brevet d'état, Brevet Fédéral, etc.) :
 - ✓ Copies des attestations de capacité des formations suivies (autres que Travaux en Hauteur ou Cordiste) depuis le début de l'activité professionnelle ;
 - ✓ Copie des diplômes liés aux activités sportives cordes, Brevet d'État, Brevet Fédéraux, etc. ;
2. **Présentation de l'expérience professionnelle dans le métier de cordiste et toutes les formations suivies :**
 - ✓ Copies des diplômes, titres ou certifications françaises et étrangères ;
 - ✓ Copies des attestations de capacité des formations travaux en hauteur, d'accès sur cordes et cordistes (diplômantes, certifiantes, qualifiantes ou pré-qualifiantes) ;
 - ✓ Le registre de chantier sur l'ensemble de sa carrière (support fourni) ;
3. **La présentation de 3 situations de travail différentes qui présentent de l'intérêt sur des problématiques variées d'accès sur cordes ou sur des tâches à réaliser.**

9 pages minimum sont exigées pour les présentations succinctes des 3 situations de travail (3 pages par chantiers), avec maximum de 30 % de photos et document de chantier (PPSPS, plans, FDS, etc.). Il n'est pas nécessaire de faire de longues phrases, des dessins ou croquis originaux peuvent remplacer avantageusement les "grandes phrases" pour ceux qui maîtrisent mal la rédaction en langue française.

 - ✓ Présentation succincte de l'entreprise pour chaque chantier présenté (si différente) ;
 - ✓ Contexte du chantier : tâches à réaliser ; environnement de travail ; durée ; nombre de cordistes sur le chantier ; etc. ;
 - ✓ Rôle exact dans la réalisation de la tâche ;
 - ✓ Définition du poste de travail ;
 - ✓ Identification des risques de l'intervention ;
 - ✓ Analyse critique des moyens de prévention mis en œuvre :
 - Prévention des risques liés aux chutes de hauteur et à l'utilisation des cordes ;
 - Prévention des risques liés à l'environnement de travail ;
 - Prévention des risques liés à la tâche à réaliser ;
 - ✓ Analyse critique des méthodes employées pour les accès sur cordes et le positionnement au poste de travail ;

XII. Évaluation du dossier

Ce dossier est évalué, mais c'est avant tout un support d'entretien.

Les fautes d'orthographe, la difficulté d'expression écrite ne sont pas prises en compte. L'essentiel est de décrire, avec "ses mots" et dans un langage professionnel, l'ensemble des situations rencontrées.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

- Présentation du document
- Description de son expérience professionnelle
- Présentation succincte de ou des entreprises
- Description des chantiers
- Description des différentes opérations
- Rôle sur ces chantiers
- Choix des chantiers, contextes, tâches, etc.
- Description des moyens de prévention de chaque situation de travail
- Description des risques des chantiers
- Avis sur les méthodes employées

XIII. Entretien avec le jury

Le candidat s'entretient avec 2 membres du jury paritaire pendant 40 minutes environ. Le jury vérifie l'expérience professionnelle et les connaissances générales du candidat.

1. Soutenance du dossier 10 minutes ;
2. Entretien sur l'expérience professionnelle 20 minutes ;
3. Vérification des connaissances générales 10 minutes ;
4. Délibération des jurys 5 minutes ;

1. Soutenance du dossier de chantier

Le candidat expose pendant environ 10 minutes son expérience dans le métier et l'analyse des situations professionnelles vécues au travers de ses chantiers. L'exposé repose sur l'analyse du dossier fourni par le candidat et de son CV.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

- Exposé sur son expérience professionnelle ;
- Choix des chantiers ;
- Description des chantiers ;
- Description des différentes opérations réalisées ;
- Rôle sur les chantiers ;
- Exposé sur les moyens de prévention ;
- Exposé sur la connaissance des risques liés à la réalisation des tâches sur cordes ;
- Exposé sur les méthodes employées ;

2. Entretien sur l'expérience professionnelle

Le jury vérifie l'expérience professionnelle du candidat pendant 20 minutes.

L'examineur utilise le dossier comme support à la discussion. Il présente éventuellement des situations de travail différentes de celles présentées dans le dossier afin de vérifier si les réponses du candidat sont adaptées pour permettre la réalisation des chantiers en sécurité.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

5. La pertinence et la justification de ses actions en situation normale ;
6. Capacité d'analyse des situations de travail dans son domaine de spécialité ;
7. La prise en compte, dans la préparation de ses interventions, des risques liés aux interventions sur cordes dans le domaine de spécialité ;
8. L'attitude de prudence dans la conduite de ses interventions ;
9. L'anticipation dans la gestion de son intervention ;
10. Les facultés d'adaptation face aux aléas de chantier, aux situations nouvelles ou dégradées ;
11. L'expérience professionnelle ;
12. Recul par rapport à la pratique professionnelle ;

Remarques générales sur les critères d'évaluation de l'entretien :

Les critères 1, 2, 3 sont évalués en première partie de l'entretien, c'est l'étude des cas du dossier présenté par le candidat. Les critères 4 & 5 peuvent servir de charnière dans la discussion, pour aborder la seconde partie de l'entretien.

La réflexion sur le retour d'expérience et le métier (le critère 6 à 8) est évaluée dans un deuxième temps.

3. vérifications des connaissances générales

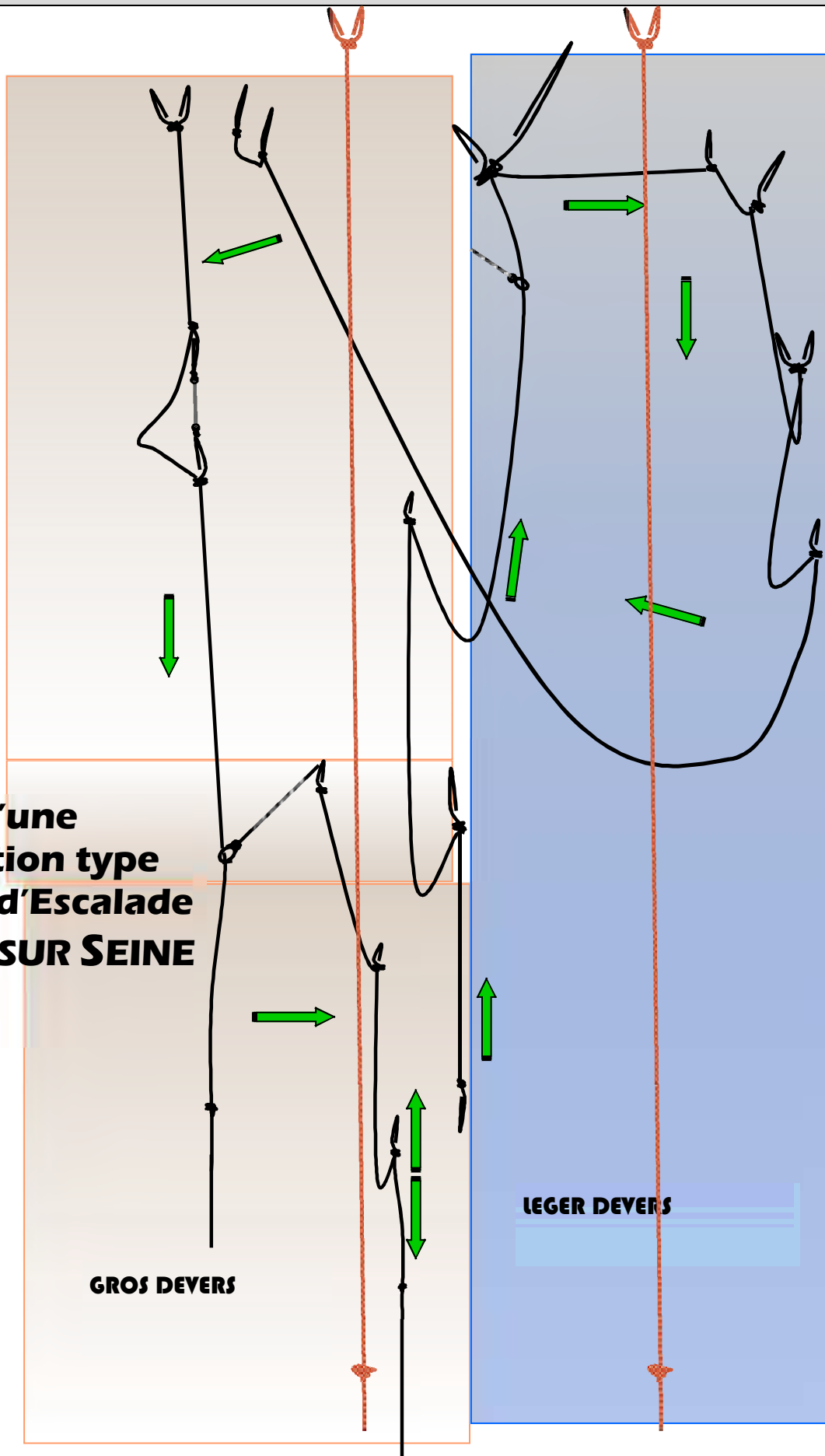
Le examineur vérifie les connaissances théoriques générales du candidat pendant 10 minutes.

Le QCM du candidat est utilisé comme support à la vérification des connaissances théoriques générales.

L'examineur vérifie la compréhension des notions de : réglementation ; facteur de chute et force de choc ; force dans les palans ; polygone des forces sur les amarrages ; connaissances du matériel ; connaissances des ancrages ; organisation des secours ;

E. PARCOURS SUR CORDES TYPE CQP1

**Exemple d'une
Configuration type
sur le Mur d'Escalade
D'ÉPINAY SUR SEINE**



Expérience professionnelle de cordiste

Formation initiale de 4 à 5 semaines

Allègement possible après un positionnement technique dans un organisme de formation agréé

Certificat SST

Épreuves de certification organisées par le DPMC

C Q P Cordiste niveau 1

800 heures minimum de travail en entreprise

Formation de 3 semaines

Allègement possible après un positionnement technique dans un organisme de formation agréé

Accès direct au CQP cordiste niveau 2 sans être titulaire du CQP niveau 1

1/ Justifier d'une expérience de 1600 heures de travail en entreprise sur les deux dernières années permet de se présenter aux épreuves du CQP2 après une formation dans l'un des organismes de formation agréés.

2/ Les personnes titulaires des brevets d'état corde Guide de Haute Montagne, BE de Spéléologie, BE Escalade, se présentent directement aux épreuves du CQP2 après formation.

Au minimum 800 heures de travail en entreprise sont demandées pour valider le CQP2.

Certificat SST

Certification du cordiste professionnel

Épreuves de certification organisées par le DPMC

C Q P Cordiste niveau 2

CQP 2 par équivalence / Accès sur dossier de recevabilité & certificat SST

- CQP cordiste ou CATSC obtenu avant le 27 sept 2002 ;
- CATSC obtenu entre le 27 septembre 2002 et le 31 décembre 2011 et justifier d'une expérience de 1600 heures de travail en entreprise sur les deux dernières années ;
- CATC obtenu après le 31 décembre 2011 ;

CQP 2 par V.A.E.

- 4300 heures de travail en tant que cordiste soit 3 ans minimum d'expérience professionnelle ;
- Dossier de recevabilité (Livret 1), justifier d'une formation initiale de cordiste ;

Expérience majeure dans son domaine de spécialité : T.P. , Bâtiment, Industrie...

Accès sur dossier / Formation optionnelle

Certificat SST

Épreuves de certification organisées par le DPMC

CQP Cordiste niveau 3